T'INQUIETE PAS, TOUT IRA MIEUX, IN SHA ALLAH

Ecrit par

LE NOBLE SHEIKH :

ᶜABDULAZIZ AS-SADHAN

Préfacé par

SON EXCELLENCE LE MUFTI D'ARABIE SAOUDITE : ᶜABDULAZIZ ÂLI-SHEIKH

Traduit par

SOFIAN ABU ᶜABDILLAH

Publié par

LE BUREAU DE PRÊCHE DE RABWAH (RIYADH)



L'islam à la portée de tous !

1ère édition, 2014/1435

Le titre en français a été adapté. Le titre à l'origine est : « ***Lâ Ba's, Tahûr In Shâ Allah*** », qui signifie : « ***Rien de grave, tu seras purifié si Allah le veut*** » qui est une invocation à prononcer au chevet du malade.

Pour toutes questions, suggestions ou erreurs, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

Office de prêche de Rabwah

P.O Box 29465 – Riyadh 11457

Kingdom of Saudi Arabia

Tel : +966 (0)11 - 4916065 - 4454900

Fax : +966 (0)11 – 4970126

e-mail : fr@islamhouse.com





AU NOM D'ALLAH, LE TOUT MISERICORDIEUX, LE TRES MISERICORDIEUX

Préface de son excellence le mufti d'Arabie Saoudite

Qu'Allah soit loué exclusivement, et que la prière et le salut soient sur le dernier des prophètes.

Les bienfaits d'Allah sur Ses serviteurs sont nombreux. Parmi les meilleurs d'entre eux, après ceux de la foi et de la sécurité, on retrouve le bienfait de la santé physique. Le prophète (ﷺ) dit à ce sujet : « ***Quiconque d'entre vous se réveille l'esprit en sécurité, le corps en bonne santé, possédant ses provisions quotidiennes, c'est comme s'il toute la vie d'ici-bas lui avait été rassemblée.*** »

Ainsi, le bonheur d'être en bonne santé est un énorme bienfait qui exige du musulman qu'il soit reconnaissant envers Allah, aussi bien avec son cœur qu'avec sa langue et les autres membres de son corps, ceci en les utilisant dans l'obéissance d'Allah.

Parfois, il arrive que des facteurs viennent affecter cette bonne santé et l'affaiblir. Mais ce mal qui atteint le musulman ou la musulmane n'est qu'une épreuve venant d'Allah, un moyen d'expier ses péchés et de l'élever en degrés, à condition que le malade patiente en espérant la récompense d'Allah. Le prophète (ﷺ) dit à ce sujet : « ***Que l'affaire du croyant est réjouissante ! Tout ce qui lui arrive est un bien pour lui, et ceci n'est valable pour personne d'autre que le croyant. Si un bienfait l'atteint, il est reconnaissant et c'est alors un bien pour lui. Et si un malheur l'atteint, il patiente et c'est alors un bien pour lui[1].*** »

Il existe certaines règles qu'il convient d'appliquer pendant l'état de maladie, de même qu'il existe des règles de bienséance pour la visite du malade. Il existe également des règles qui se rapportent à la maladie elle-même, c'est notamment une cause qui permet de disposer de certaines permissions dans les adorations.

---

[1] Rapporté par Muslim (n°7425), d'après le hadith de Suhayb (رضي الله عنه).

En consultant cet écrit intitulé « ***T'inquiète pas, tout ira bien, in shâ Allah...*** », nous avons trouvé qu'il regroupe un ensemble de bonnes manières, de règles religieuses, d'avis juridiques et d'histoires réelles qui concernent le malade – notamment l'aspect moral, les adorations ou la façon de vivre avec la maladie – mais aussi ceux qui souhaitent leur rendre visite puisqu'il détaille les bonnes manières relatives à la visite du malade.

Qu'Allah récompense le sheikh ᶜAbdulazîz As-Sadhân pour ses efforts et les rende profitables, et qu'Il lui accorde Sa récompense.

Et qu'Allah prie, salue et bénisse notre prophète Muhammad ainsi que l'ensemble de ses proches et ses compagnons.

Le Mufti Général du Royaume d'Arabie Saoudite, Directeur du Comité des Grands Savants, Responsable de la Direction des Recherches Scientifiques et de l'Iftâ' :

ᶜAbdulazîz Ibn ᶜAbdillah Ibn Muhammad Âli Sheikh,



INTRODUCTION : AU CHEVET DU MALADE

As-Salâm ᶜAlaykum wa Rahmatullah wa Barakâtuh.

Mon frère malade ! Rien de grave, ce n'est qu'une purification si Allah (ﷻ) le veut ! Je demande à Allah l'Immense, le Seigneur de l'immense Trône, qu'Il te guérisse ! Qu'Allah te guérisse, prenne soin de toi et te ramène au sein de tes proches en bonne santé et plein de récompenses...Âmîn, Ô Seigneur de l'Univers.

Mon frère malade ! Je t'écris ces quelques feuilles en étant convaincu qu'Allah te ramènera auprès de nous, guéri de tout mal.

Mon frère ! Qu'Allah prenne soin de toi ! Je sais comme tout le monde – et je ne cherche en aucun cas à deviner l'inconnu – que les cas des malades sont différents d'une maladie à l'autre. Ceux qui sont gravement malades sont plus angoissés et chagrinés que ceux qui le sont légèrement.

Mais la bonne opinion d'Allah affaiblit toute difficulté, et la rend même facile. Et chaque fois que le serviteur émet une bonne opinion d'Allah, sa maladie s'allège pour lui. Le prophète (ﷺ) a dit : « ***Allah le Très-Haut a dit :*** « **Je suis comme l'opinion que Mon serviteur se fait de moi. Qu'il pense de Moi ce qu'il veut, s'il pense du bien il aura un bien, et s'il pense du mal il aura un mal[1].**» »

Réfléchis à ce hadith, qu'Allah (ﷻ) te guérisse, et médite-le tout le temps, émets une bonne opinion d'Allah et sache qu'Il est Capable de toute chose. Ainsi, si tu as une bonne opinion d'Allah et qu'Allah sait que tu es sincère dans l'opinion que tu as de Lui, tu ressentiras la paix dans ton âme et la sérénité dans ton cœur, et tu te blâmeras toi-même pour tous les jours passés où tu n'as pas ressenti cet état d'esprit.

---

[1] Rapporté par Ahmad (n°8715), At-Tabarânî (n°7951), Ibn Hibbân (n°639) et d'autres. Cf. « *As-Silsilah* » d'Al-Albânî, (n°1663). Le hadith comporte d'autres variantes.

Qu'Allah (ﷻ) te guérisse ! Alors que tu es sur le lit du malade, voyant les gens venir et repartir, espérant un jour aller et venir comme eux le font. Et tu es parfaitement en droit d'espérer cela, tout le monde souhaite avoir la santé à chaque instant.

Mais t'es-tu demandé un instant pourquoi Allah (ﷻ) t'a éprouvé par cette maladie ?

En tout cas, « ***je demande à Allah l'Immense, le Seigneur de l'immense Trône, de te guérir[1].*** »

Mon frère, qu'Allah prenne soin de toi ! C'est une habitude d'Allah le Très-Haut que d'éprouver Ses créatures par des malheurs. Ceux-ci diffèrent et peuvent prendre plusieurs formes : ils peuvent parfois toucher le corps, les biens ou les enfants...

Si tu comprends cela, tu sauras dès lors que le bienfait de la santé – qu'Allah te la rende – est bien plus important que l'argent et tous les biens que l'on puisse posséder, quels que soient leur valeur et leur nombre. C'est bien pour cela que l'on remarque que le malade dépense de ses biens pour guérir sans chercher à savoir combien cela lui coûte. Et ceci est clairement observable. Le malade ne se préoccupe pas de savoir combien d'argent il perd, il arrive même au contraire qu'il s'endette lorsque le besoin se fait ressentir sans se soucier sur le moment de l'ampleur de la dette, étant donné le bienfait énorme que constitue la guérison.



---

[1] Le prophète (ﷺ) prononçait cette invocation en présence du malade, comme rapporté par At-Tirmidhî (n°2009) et Ah̲mad (n°2030).

LES CAUSES DES ÉPREUVES

Mon frère, qu'Allah te guérisse ! Sais-tu pour quelle raison le musulman est éprouvé, particulièrement dans sa santé ? La réponse est que l'apparition de la maladie a des causes diverses :

PREMIEREMENT : QUE LE SERVITEUR FASSE PREUVE DE MANQUEMENT OU DE LAXISME VIS-A-VIS DE CERTAINES OBLIGATIONS D'ALLAH (ﷻ)

Dans ce cas, la maladie constitue une punition d'Allah. En effet, Allah le Très-Haut a dit :

﴿ مَن يَعۡمَلۡ سُوٓءٗا يُجۡزَ بِهِۦ وَلَا يَجِدۡ لَهُۥ مِن دُونِ ٱللَّهِ وَلِيّٗا وَلَا نَصِيرٗا ﴾

« **Quiconque fait un mal sera rétribué pour cela, et ne trouvera en sa faveur, hors d'Allah, ni allié ni secoureur[1].** »

Allah (ﷻ) a également dit :

﴿ وَمَآ أَصَٰبَكُم مِّن مُّصِيبَةٖ فَبِمَا كَسَبَتۡ أَيۡدِيكُمۡ وَيَعۡفُواْ عَن كَثِيرٖ ﴾

« **Tout malheur qui vous atteint est dû à ce que vos mains ont acquis. Et Il pardonne beaucoup[2].** »

Une personne pieuse a dit un jour : « Je n'ai pas commis le moindre de péché sans en constater les conséquences néfastes sur mon corps, ma famille ou mes biens. »

DEUXIEMEMENT : QUE LA MALADIE SOIT UN MOYEN D'EXPIER LES PECHES COMMIS PAR LE SERVITEUR

---

[1] S. 4, v. 124.
[2] S. 42, v. 30.

Le prophète (ﷺ) dit à ce propos : « ***Rien n'atteint le musulman comme fatigue, maladie, angoisse, souci ou difficulté – et même l'épine qui le pique – sans qu'Allah ne lui expie pour cela un partie de ses péchés[1].*** »

TROISIEMEMENT : QUE LA MALADIE SOIT UN MOYEN D'ELEVER LE RANG DU MALADE DANS L'AU-DELA

Le prophète (ﷺ) dit à ce propos : « ***L'homme dispose parfois d'un rang auprès d'Allah auquel il ne peut parvenir grâce à ses actes. C'est parce qu'Allah ne cesse de l'éprouver par ce qu'il déteste qu'Il l'y fait parvenir[2].*** »

On retrouve également dans ce sens sa parole : « ***Celui dont Allah veut du bien, il l'éprouve[3].*** » Ou encore : « ***Lorsqu'Allah aime un peuple, Il les éprouve[4].*** »

QUATRIEMEMENT : QUE LA MALADIE SOIT UN MOYEN DE REPOUSSER UN AUTRE MAL

Allah (ﷻ) a dit :

﴿ وَعَسَىٰٓ أَن تَكۡرَهُواْ شَيۡـٔٗا وَهُوَ خَيۡرٞ لَّكُمۡۖ ﴾

« **Il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle est un bien pour vous[5].** »

Mon frère, qu'Allah prenne soin de toi et te guérisse ! Voici quatre causes qui provoquent l'apparition de la maladie. Il arrive que ces causes se produisent simultanément et parfois séparément. Interroge-toi – qu'Allah t'accorde la guérison – pour savoir de quel catégorie tu fais partie. Si tu as l'habitude de respecter les devoirs qu'Allah t'a imposés – et je suis convaincu que c'est le cas – alors sois optimiste en espérant que ta maladie soit une cause pour t'élever en degrés auprès d'Allah (ﷻ) et t'expier tes péchés précédents.

---

[1] Rapporté par Al-Bukhârî (n°5641) et Muslim (n°6513).

[2] Rapporté par Abû Yaʿlâ et Al-Hâkim, considéré comme bon (« *Hasan* ») par Al-Albânî.

[3] Rapporté par Al-Bukhârî (n°5645).

[4] Rapporté par At-Tirmidhî (n°2396), Ibn Mâjah (4031), Ahmad (n°23683), At-Tayâlusî et Al-Bayhaqî.

[5] S. 2, v. 216.

Fais tes propres comptes ! Qu'Allah te récompense ! Remets-toi en question et cherche à savoir où tu en es ; et répète cela incessamment. Ce n'est pas une honte en soi de faire une erreur, mais la vraie honte et la sottise et de s'entêter dans son erreur. Je demande à Allah qu'Il fasse de ta maladie un moyen d'élever ton rang ici-bas et dans l'au-delà.



LE REPENTIR SINCÈRE

Maintenant que tu sais cela mon frère – qu'Allah le Très-Haut te protège – considère ce qui suit.

Si tu commets des manquements dans l'accomplissement des obligations, alors demande pardon à Allah pour tes péchés et retourne de nouveau à Lui. Rappelle-toi la parole d'Allah (ﷻ) :

﴿ وَإِنِّي لَغَفَّارٌ لِّمَن تَابَ وَءَامَنَ وَعَمِلَ صَٰلِحًا ثُمَّ ٱهْتَدَىٰ ﴾

« **Et je suis Grand Pardonneur envers celui qui se repent, croit, fait bonne œuvre, puis se met sur le bon chemin[1].** »

Et remémore-toi la parole d'Allah (ﷻ) :

﴿ وَمَن تَابَ وَعَمِلَ صَٰلِحًا فَإِنَّهُۥ يَتُوبُ إِلَى ٱللَّهِ مَتَابًا ﴾

« **Et quiconque se repent et accomplit une bonne œuvre c'est vers Allah qu'aboutira son retour[2].** »

Repense à la parole du prophète (ﷺ) : « ***Quiconque se repent avant que le soleil ne se lève à son couchant, Allah accepte son repentir[3].*** »

Empresse-toi donc – qu'Allah (ﷻ) te guérisse – de te défaire de tes péchés et repens-toi très sincèrement à Allah, tu verras qu'Allah t'apportera de quoi te réjouir et alléger ta poitrine.

Par contre – qu'Allah te soulage et t'élève en degrés – il est sûr que toi comme moi, et beaucoup d'autres personnes, nous entendons parler du mot « repentir » mais malheureusement, certaines personnes – qu'Allah les guide – n'accordent pas à ce terme la valeur qu'il mérite. En effet, tout ce qui est appelé « repentir » n'est pas forcément un vrai repentir. Il existe un

---

[1] S. 20, v. 82.

[2] S. 25, v. 71.

[3] NdT : ou bien « ***Allah revient vers lui.*** » Hadith rapporté par Muslim (n°7801). « ***...avant que le soleil ne se lève à son couchant*** » : c'est-à-dire avant l'arrivée de l'Heure.

repentir qui n'est que par la langue, et cette forme de repentir est comparable à un mirage dans une plaine désertique que l'assoiffé prend pour de l'eau.

Mais il existe un repentir sincère, c'est celui qui est exigé par la religion. Mais quelles sont donc les conditions du repentir sincère ?

Le repentir sincère a été défini par Ibn Kathîr (ﷺ) en ces termes : « un retour véridique plein de détermination, qui efface tous les méfaits qui le précèdent, recompose la foi de son auteur, le revigore et le repousse loin des bassesses qu'il avait l'habitude de commettre[1]. »

Les conditions du repentir sincère, lorsque celui-ci se rapporte à une désobéissance entre le serviteur et Allah, sans injustice commise envers un être humain, sont au nombre de trois :

- La première : s'arrêter de commettre le péché

- La deuxième : regretter de l'avoir commis

- La troisième : émettre la ferme intention de ne plus jamais le commettre

Et si l'une de ces conditions n'est pas respectée, alors le repentir n'est pas accepté.

En revanche, lorsque le péché a des conséquences sur un être humain, les conditions sont au nombre de quatre : les trois citées précédemment, auxquelles on ajoute le fait de se débarrasser des biens d'autrui ou leur restituer leurs droits. Par exemple, il s'agit pour quiconque s'est emparé injustement des biens d'autrui de les rendre à son ayant-droit. Ou bien lorsqu'on a accusé injustement une personne d'adultère, de se livrer auprès de la personne accusée ou lui demander pardon, ce qui lui épargnera la sentence prévue pour ce délit. Ou encore, lorsqu'on a médit d'une personne, il s'agit de se rendre auprès d'elle et lui demander grâce[2].

---

[1] Cf. « *Tafsîr Ibn Kathîr* », (1/416).

[2] Dans son œuvre « *Madârij As-Sâlikîn* », Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a détaillé la question de la médisance envers son frère musulman ou son accusation à tort. Il s'est notamment intéressé à la question suivante : « *est-il nécessaire d'informer la personne victime de médisance, de colportage ou d'accusation injuste et lui demander le pardon, ou est-il suffisant de se repentir uniquement auprès d'Allah ?* » Il a rapporté deux avis, un qui stipule qu'il est une condition du repentir que de l'informer, et l'autre qui affirme que cela n'est pas une condition et qu'il est suffisant de se repentir auprès d'Allah et de mentionner cette personne en bien dans les endroits où on l'a précédemment mentionné en mal, en compensant la médisance par des louanges et la mention de ses qualités, en remplaçant l'accusation injuste par la mention de son innocence et de sa chasteté ; et en demandant le pardon pour lui d'une manière

Aussi, il est obligatoire de se repentir de tous ses péchés. Si on ne se repent que d'une partie d'entre eux, le repentir est valide pour ces péchés, mais il reste toujours à se repentir des autres, comme l'ont dit les gens de la vérité.

Voici mon frère, qu'Allah (ﷻ) te guérisse, un résumé des avis des gens de science au sujet des conditions du repentir. Or chacun d'entre nous a besoin de se repentir.

Nous demandons à Allah qu'Il revienne vers nous. Âmîn.

Mon frère, qu'Allah te rende la santé et t'en fasse profiter tout au long de ta vie ! Peut-être réfléchis-tu maintenant à ta maladie en te demandant quand est-ce que tu vas guérir, ou en te demandant si tu as de longs jours devant toi ?

En général, c'est le genre de questions qui survient à l'esprit du malade à certains moments.

Mais il existe deux choses qui, si tu les connais, allègeront ta souffrance et dissiperont ta tristesse et ton angoisse jusqu'à peut-être les faire complètement disparaître – si Allah (ﷻ) le veut.

- La première : c'est que cette souffrance que tu éprouves n'a pas atteint ta religion. Et cela est de nature à réduire l'impact de cette épreuve. En effet, l'épreuve dans la religion, qu'Allah nous en préserve – expose la personne éprouvée aux péchés et aux sanctions.

Quant au fait d'être éprouvé dans autre que la religion, comme par exemple dans son corps, ses enfants, ses biens...si la personne qui subit cela espère la récompense auprès d'Allah, il obtiendra certes la rétribution et la récompense d'Allah.

Espère donc la récompense de ce qui t'arrive, mon frère, et loue Allah pour ne pas t'avoir éprouvé dans ta religion.

équivalente à l'ampleur de la médisance. Puis il a dit : « ceci est le choix de notre sheikh Abû Al-ᶜAbbâs Ibn Taymiyah – qu'Allah bénisse son âme. Et les adeptes de cet avis ont argumenté par le fait que d'informer la personne victime n'engendre que des dégâts sans générer le moindre bénéfice, puisque cela n'ajoute à la victime que nuisance, entêtement et tristesse, alors qu'elle était apaisée avant d'entendre cela. Ainsi, lorsqu'elle en prend connaissance, il se peut qu'elle ne puisse le supporter et que cela lui cause des nuisances aussi bien mentales et physiques » - cf. « *Madârij As-Sâlikîn* » (vol. 1/290-291).

- La deuxième : c'est que ta souffrance est plus légère et facile que celle des autres. Si tu demandais ou observais les autres malades autour de toi, tu aurais constaté qu'ils endurent des douleurs plus intenses. Remercie donc Allah pour la légèreté de ta douleur.

Aussi, je te rappelle la parole de Shurayh (ﷺ) :

« Pas une épreuve ne m'a atteint sans que je loue Allah pour quatre raisons :

- Qu'Il m'ait permis de patienter,

- Qu'Il m'ait permis de dire : « C'est à Allah que nous appartenons et c'est vers Lui que nous retournerons[1], »

- Qu'Il ne m'ait pas touché d'une plus grande souffrance,

- Qu'Il ne m'ait pas éprouvé dans ma religion. »



[1] En phonétique : « ***Innâ li_Llah wa innâ ilayhi râji***c***ûn*** ».

Les étapes de la maladie

Mon frère, sache que le malade connaît différents stades : lors de sa maladie, durant son traitement et après sa guérison.

Premiere etape : lors de la maladie

Chaque personne touchée d'un mal doit savoir que tout drame qui l'atteint lui a certainement été destiné. Allah (ﷻ) dit à ce propos :

﴿ مَآ أَصَابَ مِن مُّصِيبَةٍ فِى ٱلْأَرْضِ وَلَا فِىٓ أَنفُسِكُمْ إِلَّا فِى كِتَـٰبٍ مِّن قَبْلِ أَن نَّبْرَأَهَآ ۚ إِنَّ ذَٰلِكَ عَلَى ٱللَّهِ يَسِيرٌ ﴾

« **Nul malheur ne se produit sur terre ni ne vous atteint, sans qu'il soit enregistré dans un Livre avant que Nous ne l'ayons réalisé ; et cela est certainement facile pour Allah[1].** »

Que le musulman prenne garde à se mettre en colère contre le décret d'Allah ! Et tu trouveras ci-dessous – qu'Allah le Tout-Puissant te guide vers ce dont Il est satisfait – une réponse détaillée de l'érudit, le sheikh Mu<u>h</u>ammad Ibn ᶜUthaymîn (رحمه الله). En fait, il a été interrogé au sujet d'une personne qui s'exaspère du décret d'Allah lorsqu'un malheur l'atteint. Voici donc sa réponse :

« Les gens qui subissent un malheur se répartissent en quatre degrés.

- **Le premier degré** : ceux qui s'exaspèrent. Cela peut avoir lieu de plusieurs manières :

1. Par le cœur : comme le fait de s'irriter contre son Seigneur et d'être pris de colère contre ce qu'Allah lui a destiné. Et ceci est strictement interdit (« *<u>H</u>arâm* ») et peut même faire dériver vers la mécréance. Allah (ﷻ) dit en effet :

---

[1] S. 57, v. 22.

﴿ وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَعْبُدُ ٱللَّهَ عَلَىٰ حَرْفٍۖ فَإِنْ أَصَابَهُۥ خَيْرٌ ٱطْمَأَنَّ بِهِۦۖ وَإِنْ أَصَابَتْهُ فِتْنَةٌ ٱنقَلَبَ عَلَىٰ وَجْهِهِۦ خَسِرَ ٱلدُّنْيَا وَٱلْءَاخِرَةَۚ ذَٰلِكَ هُوَ ٱلْخُسْرَانُ ٱلْمُبِينُ ﴾

« **Il en est parmi les gens qui adorent Allah marginalement. S'il leur arrive un bien, ils s'en tranquillisent, et s'il leur arrive une épreuve, ils détournent leur visage, perdant ainsi (le bien) d'ici-bas et de l'au-delà. Telle est la perte évidente ![1]** »

2. Par la langue : comme d'invoquer le malheur ou la destruction contre soi-même etc.

3. Par les membres : comme le fait de se frapper les joues, se déchirer les vêtements, s'arracher les cheveux etc. Et tout cela est strictement interdit car cela n'équivaut pas au minimum de patience exigé.

- **Le deuxième degré** : ceux qui patientent et endurent. Et la patience est comme le décrit un poète :

L'endurance a comme son nom l'indique, un goût amer,

Mais ses conséquences sont plus douces que le miel.

La personne qui patiente ressent que le malheur qui l'atteint est difficile mais elle s'efforce de le supporter. Et bien qu'elle éprouve de l'aversion pour ce qui l'atteint, sa foi le garde de se mettre en colère. Cette personne préfère ne pas être éprouvée. Cet état est le minimum requis car Allah (ﷻ) a ordonné d'être patient :

﴿ وَأَطِيعُواْ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ وَلَا تَنَٰزَعُواْ فَتَفْشَلُواْ وَتَذْهَبَ رِيحُكُمْۖ وَٱصْبِرُوٓاْۚ إِنَّ ٱللَّهَ مَعَ ٱلصَّٰبِرِينَ ﴾

« **Obéissez à Allah et à Son messager ; et ne vous disputez pas, sinon vous fléchirez et perdrez votre force. Et soyez endurants, car Allah est avec les endurants[2].** »

- **Le troisième degré** : ceux qui sont satisfaits du malheur qui leur arrive. Pour ces personnes, le fait qu'un mal les touche ou non leur est égal, et lorsqu'il se produit, cela ne leur est pas particulièrement difficile.

---

[1] S. 22, v. 11.

[2] S. 8, v. 46.

Ce degré est préférable mais n'est pas obligatoire, selon l'opinion la plus probante. Et la différence avec le degré précédent est claire : ceux qui sont satisfaits s'accommodent aussi bien de l'absence que de la présence d'une épreuve tandis que les autres ressentent de la difficulté mais arrivent à patienter.

- **Le quatrième degré** : ceux qui sont reconnaissants. Et ce degré est le plus grandiose. Il consiste à être reconnaissant et remercier Allah pour le malheur qu'Il a décrété, après avoir compris que ce malheur était un moyen d'expier les péchés et même d'augmenter les bonnes actions. Le prophète (ﷺ) dit à ce sujet :

« ***Pas un musulman n'est atteint de maladie douloureuse ou de tout autre gêne sans qu'Allah lui efface ses péchés, à l'image de l'arbre qui perd ses feuilles[1].*** »

- Fin de citation.

Après cette réponse judicieuse de notre référence Ibn ᶜUthaymîn (ﷺ), il convient pour quiconque a été touché d'un malheur d'avoir une bonne opinion d'Allah (ﷻ) à tout moment, et particulièrement pendant sa maladie. N'oublie pas la parole du prophète (ﷺ) qui a été mentionnée précédemment : « ***Allah le Très-Haut a dit :*** « **Je suis comme l'opinion que Mon serviteur se fait de moi. Qu'il pense de Moi ce qu'il veut, s'il pense un bien il aura un bien, et s'il pense du mal il aura un mal[2].**» »

Emets donc une bonne opinion d'Allah le Très-Haut et sois convaincu qu'Il va te guérir de la maladie dont tu souffres.

Ibn Hajar (ﷺ) a dit en commentant un hadith : « ...ceci indique que la guérison des maladies, quelles qu'elles soient, en faisant des invocations et en demandant secours à Allah est plus efficace et bénéfique que les remèdes médicaux ; et que l'effet de l'invocation et la réaction qu'elle entraîne sur le corps est plus effectif que l'action des médicaments. Toutefois, son efficacité est déterminée par deux facteurs : le premier est dans la sincérité de l'intention, le second est lié à la force de la personne qui soigne, autrement dit l'intensité avec laquelle elle se dirige vers Allah, la

---

[1] Rapporté par Al-Bukhârî (n°5660-5667) et Muslim (n°6504).

[2] Rapporté par Ahmad (n°8715), At-Tabarânî (n°7951), Ibn Hibbân (n°639) et d'autres. Cf. « *As-Silsilah* » d'Al-Albânî, (n°1663). Le hadith comporte d'autres variantes.

force de son cœur, sa piété et la sincérité avec laquelle elle s'en remet à Allah » – fin de citation[1].

Mon frère, qu'Allah te guérisse ! Relis trois fois cette parole : « ...la guérison des maladies, quelles qu'elles soient, en faisant des invocations et en demandant secours à Allah est plus efficace et bénéfique que les remèdes médicaux... ». Mais ne comprends surtout pas que les soins médicaux doivent être délaissés. Ce qui est visé par cette parole est que d'invoquer Allah (ﷻ) et Lui demander secours avec honnêteté et sincérité fait plus d'effet que les médicaments et autres remèdes.

Mon frère, remercie Allah ! Nous avons tous la capacité d'invoquer Allah, pourquoi donc nous privons-nous d'un bienfait dont le début est facile et dont la fin est une récompense abondante.

Aussi, je te rappelle à l'occasion une invocation prophétique que le messager d'Allah (ﷺ) avait l'habitude d'enseigner à ceux qui se plaignaient d'une maladie. ᶜUthmân Ibn Abî Al-ᶜÂs̱ relate qu'il s'est plaint un jour auprès du messager d'Allah (ﷺ) d'une douleur qu'il ressentait depuis qu'il s'était converti à l'Islam. Ce à quoi le prophète (ﷺ) répondit : « ***Pose ta main sur la partie de ton corps qui te fait mal et dis : « Bismillah » (trois fois), puis prononce sept fois : « Aᶜûdhû bi_ᶜizzati_Llah wa qudratihî min sharri mâ ajidu wa uẖâdhir***[2] ***»***[3] ».

Dépêche-toi donc – et qu'Allah te rende la santé – d'appliquer ce hadith sur toi-même en prononçant la formule d'invocation qui a été rapportée tout en ayant une bonne opinion d'Allah et en espérant qu'Il te guérisse. Et si tu ne vois pas d'effet immédiat, ne désespère pas car la miséricorde d'Allah est vaste. Il (ﷻ) connaît bien ton indigence et ta dépendance envers Sa miséricorde.

Par ailleurs, je te rappelle – et qu'Allah te guérisse – l'histoire des messagers et prophètes d'Allah (عليهم السلام) qui étaient les gens qui invoquaient le plus Allah (ﷻ). Voici quelques versets qui illustrent cela :

Allah nous a informés qu'Ibrâhîm avait dit :

---

[1] Cf. « *Fatẖ Al-Bârî* » (vol. 10/p. 115).

[2] Signification : « ***Je cherche refuge par la puissance et la force d'Allah contre le mal de ce que je ressens et ce que je crains.*** »

[3] Cf. « *S̱aẖîẖ Muslim* » (n°5701) avec la formule « ***Aᶜûdhû biLlahi wa qudratihî*** ». La forme qui contient « ***bi_ᶜizzati_Llah*** » a elle été rapportée par Ibn Mâjah (n°3522).

﴿ وَإِذَا مَرِضْتُ فَهُوَ يَشْفِينِ ﴾

« **Et lorsque je suis malade, c'est Lui qui me guérit[1].** »

Et qu'Ayyûb (ﷺ) avait dit :

﴿ ۞وَأَيُّوبَ إِذْ نَادَىٰ رَبَّهُۥٓ أَنِّي مَسَّنِيَ ٱلضُّرُّ وَأَنتَ أَرْحَمُ ٱلرَّٰحِمِينَ ﴿٨٣﴾ فَٱسْتَجَبْنَا لَهُۥ فَكَشَفْنَا مَا بِهِۦ مِن ضُرٍّۖ وَءَاتَيْنَٰهُ أَهْلَهُۥ وَمِثْلَهُم مَّعَهُمْ رَحْمَةً مِّنْ عِندِنَا وَذِكْرَىٰ لِلْعَٰبِدِينَ ﴾

« **Et Ayyûb, quand il implora son Seigneur : « Le mal m'a touché. Mais Toi, Tu es le plus Miséricordieux ! » Nous l'exauçâmes, enlevâmes le mal qu'il avait, lui rendîmes les siens et autant qu'eux avec eux, par miséricorde de Notre part et en tant que rappel aux adorateurs.** »

Et que Ya^c^qûb (ﷺ) avait dit :

﴿ قَالَ إِنَّمَآ أَشْكُواْ بَثِّي وَحُزْنِيٓ إِلَى ٱللَّهِ وَأَعْلَمُ مِنَ ٱللَّهِ مَا لَا تَعْلَمُونَ ﴾

« **Il dit : « Je ne me plains de mon déchirement et de mon chagrin qu'à Allah. Et je sais de la part d'Allah ce que vous ne savez pas[2]**. »

Enfin, remémore-toi, cher serviteur d'Allah, ce qui touchait ton prophète, bien qu'il fût le plus pieux des hommes et celui à la plus grande foi. En fait, il subissait des maladies incomparables à celles que subissent les autres gens, elles étaient bien plus intenses ! On retrouve la preuve de cela dans le hadith que relate Ibn Mas^c^ûd (ﷺ), dans lequel il dit : « *J'entrai chez le messager d'Allah alors qu'il était souffrant.*

- Je dis : « *Ô messager d'Allah, tu es extrêmement souffrant !* »

- Il dit : « ***Effectivement, je subis la souffrance de deux hommes d'entre vous.*** »

- Je répondis : « *Ceci afin que tu sois doublement récompensé.* »

- Il dit : « ***Effectivement, il en est ainsi. Pas un seul musulman n'est touché par une épine ou quoi que ce soit de plus sans qu'Allah lui efface ses péchés en échange, à l'image de l'arbre qui perd ses feuilles[3].*** »

Je demande à Allah le Très-Haut de te rendre ta santé, et qu'il augmente ta foi et ta soumission. Âmîn.

---

[1] S. 26, v. 80.
[2] S. 12, v. 86.
[3] Rapporté par Al-Bukhârî (n°5648).

DEUXIEME ETAPE : DURANT TON TRAITEMENT

Lors des soins, il nous est demandé de mettre en œuvre les moyens qui permettent la guérison. Allah (ﷻ) dit :

﴿ هُوَ ٱلَّذِى جَعَلَ لَكُمُ ٱلْأَرْضَ ذَلُولًا فَٱمْشُوا۟ فِى مَنَاكِبِهَا وَكُلُوا۟ مِن رِّزْقِهِۦ ۖ وَإِلَيْهِ ٱلنُّشُورُ ﴾

« **C'est Lui qui vous a soumis la terre : parcourez donc ses grandes étendues et mangez de ce qu'Il vous fournit. Vers Lui est la Résurrection[1].** »

Allah a ordonné et incité à parcourir la terre car c'est un moyen d'obtenir la subsistance. Lis également cet autre verset dans lequel Allah ordonne de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour obtenir la subsistance :

﴿ فَإِذَا قُضِيَتِ ٱلصَّلَوٰةُ فَٱنتَشِرُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ وَٱبْتَغُوا۟ مِن فَضْلِ ٱللَّهِ وَٱذْكُرُوا۟ ٱللَّهَ كَثِيرًا لَّعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴾

« **Puis quand la prière est achevée, dispersez-vous sur terre et recherchez de la grâce d'Allah, et invoquez beaucoup Allah afin que vous réussissiez[2].** »

Ainsi, Allah a ordonné de se disperser sur terre pour dans la recherche de la subsistance.

Et si tu veux méditer encore un peu plus, lis cet autre verset :

﴿ وَهُزِّىٓ إِلَيْكِ بِجِذْعِ ٱلنَّخْلَةِ تُسَٰقِطْ عَلَيْكِ رُطَبًا جَنِيًّا ﴾

« **Secoue vers toi le tronc du palmier : il fera tomber sur toi des dattes fraîches et mûres[3].** »

En effet, Maryam (عليها السلام) était en train de subir les douleurs de l'accouchement, et la douleur et la tristesse l'avaient poussé à bout au point qu'elle dise :

---

[1] S. 67, v. 15.
[2] S. 62, v. 10.
[3] S. 19, v. 25.

﴿ يَٰلَيۡتَنِي مِتُّ قَبۡلَ هَٰذَا وَكُنتُ نَسۡيٗا مَّنسِيّٗا ﴾

« **Malheur à moi ! Que je fusse morte avant cet instant et que je fusse totalement oubliée !**[1] »

Et malgré cela, Allah lui a ordonné de mettre en œuvre les moyens pour guérir en lui disant : « **Secoue vers toi le tronc du palmier : il fera tomber sur toi des dattes fraîches et mûres.** »

Et tout ce que je viens de mentionner ne t'est sûrement pas nouveau, mais je voulais que cela s'ancre encore plus dans ton esprit.



Mon frère, qu'Allah prenne soin de toi ! Malgré tout cela, je veux dire par là le fait qu'Allah ait légiféré d'accomplir les moyens permettant la guérison, sache que si tous ces moyens étaient réunis – et même si les anges, les djinns et les hommes se regroupaient en totalité et s'entraidaient les uns les autres – ils n'auraient jamais la capacité de te causer le moindre bien ou mal à moins qu'Allah le veuille :

﴿ وَمَا تَشَآءُونَ إِلَّآ أَن يَشَآءَ ٱللَّهُۚ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَلِيمًا حَكِيمًا ﴾

« **Cependant, vous ne pourrez vouloir, à moins qu'Allah veuille. Et Allah est Omniscient et Sage**[2]**.** »

Et Allah dit également :

﴿ وَمَا تَشَآءُونَ إِلَّآ أَن يَشَآءَ ٱللَّهُ رَبُّ ٱلۡعَٰلَمِينَ ﴾

« **Mais vous ne pouvez vouloir, que si Allah veut, [Lui], le Seigneur de l'Univers**[3]**.** »

Par ailleurs, le prophète (ﷺ) a dit :

« ***Sache que si l'humanité se réunissait pour te faire quelque bien, ils ne pourraient te faire qu'un bien qu'Allah t'a décrété. Et s'ils se réunissaient pour te faire quelque mal, ils ne pourraient te faire qu'un mal qu'Allah t'a***

---

[1] S. 19, v. 23.
[2] S. 76, v. 30.
[3] S. 81, v. 29.

décrété. [Il y a bien longtemps que] les plumes ont été levées et que les feuilles ont séché[1]. »

Je suis convaincu – si Allah le veut – que tu connais déjà tout cela.

Mon frère, qu'Allah te guérisse, lie-toi d'espoir en premier lieu et avant toute chose avec Allah le Très Miséricordieux. Il est plus Miséricordieux envers toi que ta propre mère ! Lie ton désir et ton espoir à Allah tout en ayant une bonne opinion de Lui. Il connaît bien ta faiblesse et le besoin que tu as de Lui et Il n'a aucun besoin de toi. Ô serviteur d'Allah, remets-toi à l'esprit la parole de ton Seigneur :

﴿ ٱللَّهُ لَطِيفٌۢ بِعِبَادِهِۦ يَرۡزُقُ مَن يَشَآءُۖ وَهُوَ ٱلۡقَوِيُّ ٱلۡعَزِيزُ ﴾

« **Allah est Doux envers Ses serviteurs. Il pourvoie qui Il veut. Et Il est le Fort, le Puissant[2].** »

Mon noble frère, tout ce matériel médical et cette panoplie d'appareils qui t'entoure ne sont que des moyens de guérir. Si Allah te veut un bien, ils te seront bénéfiques et sinon, ils ne te seront pas profitables. En conséquence, ne place ton espoir qu'en Allah le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

Et avant de clore ce sujet, il est nécessaire d'attirer l'attention sur la question du traitement médical et de la recherche de la guérison. En effet, il arrive que certains malades se rendent vers des personnes connues pour prodiguer des soins à l'aide de méthodes de médecine dite populaire, sans toutefois s'interroger sur la croyance de ces « marabouts » ni sur leur méthode de guérison. La seule raison qui les motive est qu'ils ont entendu de la part d'autres personnes qu'untel ou untel s'est fait soigner auprès d'eux et a pu guérir de sa maladie. Ainsi, on constate que certains malades ou certains de leurs proches s'empressent d'aller voir ces personnes sans s'interroger à leur compte. Or, ceci est un manquement, car ces soi-disant guérisseurs se montrent sous un visage de bien et de piété devant les gens pour qu'ils pensent qu'ils sont des bienfaiteurs qui soignent par le Coran. Prends garde, serviteur d'Allah, à te rendre chez n'importe qui sans t'être renseigné préalablement.

---

[1] Rapporté par Ahmad (n°2669), At-Tirmidhî (n°2516) et Al-Hâkim, d'après le hadith d'Ibn ᶜAbbâs (ﷺ).

[2] S. 42, v. 19.

Pour illustrer cela, je t'apporte une question qui a été posée à son excellence le sheikh ᶜAbdulazîz Ibn Bâz (ﷺ) suivie de sa réponse.

Question : « *Il existe une catégorie de personnes qui soignent par la médecine soi-disant populaire. Et lorsque je me suis rendu chez l'un d'eux, il m'a demandé d'écrire mon nom et celui de ma mère, puis de revenir consulter le lendemain. Et lorsqu'on revient le consulter, il décrit au malade ce par quoi il est atteint et lui prescrit le remède. Un d'entre eux prétend qu'il utilise la parole d'Allah dans son remède. Que pensez-vous de ces personnes, et quel est le statut religieux du fait de se rendre chez eux ?* »

Réponse : « Le fait qu'une personne utilise ce genre de méthode de soin indique qu'il utilise les djinns et qu'il prétend connaître l'inconnu. Il n'est donc pas permis de se soigner de la sorte, ni de se rendre chez eux ou de les interroger, en raison de la parole du prophète (ﷺ) au sujet de ce type de personnes : « ***Quiconque se rend chez un devin et l'interroge au sujet de quelque chose, sa prière ne sera pas acceptée pendant quarante jours[1].*** » Par ailleurs, il a été confirmé dans de nombreux hadiths qu'il est interdit de se rendre chez les devins, le voyants, les sorciers de même que l'interdiction de les interroger et de les croire. Le prophète (ﷺ) a dit : « ***Quiconque se rend chez un voyant et croit à ce qu'il dit a assurément mécru à ce qui a été révélé à Muhammad*** (ﷺ)[2]. » Et le fait qu'une personne prétende connaître l'inconnu en posant des cailloux, des coquillages ou en traçant des lignes au sol, ou en interrogeant le malade sur son nom, celui de sa mère ou de ses proches, est un indice qui montre qu'il fait partie des devins et des voyants, ceux que le prophète (ﷺ) a interdit de visiter et de croire.

Il est donc obligatoire de prendre garde à eux, à les interroger ou à se soigner auprès d'eux, même s'ils prétendent guérir en utilisant le Coran. En effet, il fait partie des habitudes des gens du faux que de se dissimuler et de tromper. Et il est encore plus interdit de croire ce qu'ils disent. Par ailleurs, il est obligatoire pour quiconque connaît l'un d'entre eux de porter plainte auprès des gouverneurs que sont les juges et les émirs, ou les commissariats de chaque pays, afin qu'ils les jugent par la loi d'Allah, et que les musulmans échappent à leur mal, leur corruption et leur usurpation injuste des biens des musulmans. Et c'est à Allah qu'on demande l'aide, il n'y a de force et de puissance que par Allah ![3] »

---

[1] Rapporté par Muslim (n°5782).
[2] Rapporté par Ahmad (n°9532) et Al-Hâkim (n°15).
[3] Cf. « *Ad-Daᶜwah* », p. 22-23.

TROISIEME ETAPE : APRES LA MALADIE

Qu'Allah prenne soin de toi, après t'avoir comblé du bienfait de la guérison, et t'avoir remplacé ta maladie par le bien-être et la bonne santé.

C'est comme si j'étais avec toi et que je voyais ta langue s'agiter en remerciant Allah et en Le glorifiant ! Qu'Allah te préserve, mon frère, contre tout ce qui t'est désagréable.

Et si tu réfléchissais à tes manquements – si toutefois tu en as – dans certaines adorations et tu essayais de te rattraper ?! Et si tu te mettais à obéir à Allah, qui t'a guéri de ta maladie ?!

Mon frère, qu'Allah fasse que ce qui t'a touché te purifie de tes péchés et t'élève en degrés. Prends garde à la ruse d'Iblîs, et fais attention à son piège et sa sournoiserie. Chaque fois que tu penses à commettre un péché, rappelle-toi ton état durant ta maladie. Est-ce qu'il est digne pour toi de désobéir à ton Maître qui t'a guéri ? Aussi, la mauvaise conséquence des péchés ici-bas comme dans l'au-delà ne t'est pas inconnue.

Mon frère !

Si tu as été négligent dans l'accomplissement de la prière, alors soit déterminé à l'accomplir en groupe. Si tu as été négligent dans les prières obligatoires, particulièrement celle du matin (« *Fajr* »), alors sois décidé après qu'Allah t'a guéri, à devenir l'un des premiers à arriver à la mosquée.

Aussi, si Allah sait que tu es en lutte avec ton âme pour Lui obéir, Il t'aidera et te fera aimer l'obéissance, de même qu'il te rendra le péché détestable. Allah (ﷻ) a dit :

﴿ وَٱلَّذِينَ جَٰهَدُواْ فِينَا لَنَهۡدِيَنَّهُمۡ سُبُلَنَاۚ وَإِنَّ ٱللَّهَ لَمَعَ ٱلۡمُحۡسِنِينَ ﴾

« **Quant à ceux qui luttent pour Notre cause, Nous les guiderons assurément sur Nos sentiers. Allah est en vérité avec les bienfaisants[1].** »

Et Il (ﷻ) a dit :

---

[1] S. 29, v. 69.

﴿ وَٱعۡلَمُوٓاْ أَنَّ فِيكُمۡ رَسُولَ ٱللَّهِۚ لَوۡ يُطِيعُكُمۡ فِي كَثِيرٖ مِّنَ ٱلۡأَمۡرِ لَعَنِتُّمۡ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ حَبَّبَ إِلَيۡكُمُ ٱلۡإِيمَٰنَ وَزَيَّنَهُۥ فِي قُلُوبِكُمۡ وَكَرَّهَ إِلَيۡكُمُ ٱلۡكُفۡرَ وَٱلۡفُسُوقَ وَٱلۡعِصۡيَانَۚ أُوْلَٰٓئِكَ هُمُ ٱلرَّٰشِدُونَ ﴾

« **Et sachez que le messager d'Allah est parmi vous. S'il vous obéissait dans maintes affaires, vous seriez en difficultés. Mais Allah vous a fait aimer la foi et l'a embellie dans vos cœurs et vous a fait détester la mécréance, la perversité et la désobéissance. Ceux-là sont les bien-dirigés[1].** »

Cherche en permanence à t'améliorer et préserve ton corps de ce qu'Allah a interdit. Que tes oreilles n'écoutent que du bien, et que tes yeux ne s'arrêtent pas sur ce qu'Allah t'a rendu illicite. Préserve ta langue contre la médisance, le colportage, le mensonge ou toute parole qui ne contient pas de bien. Préserve tes biens de l'illicite, et ne t'aventure pas dans un acte dont tu ne connais pas le statut, avant d'avoir interrogé les gens de science, comme Allah l'a ordonné dans Sa parole :

﴿ فَسۡـَٔلُوٓاْ أَهۡلَ ٱلذِّكۡرِ إِن كُنتُمۡ لَا تَعۡلَمُونَ ﴾

« **Demandez donc aux gens du rappel, si vous ne savez pas[2].** »

Je me conseille à moi-même ainsi qu'à toi particulièrement de faire extrêmement attention à commettre une désobéissance après qu'Allah t'a comblé du bienfait de la santé. Ne sois pas comme ceux qui oublient le bien et les grâces qu'on leur fait. Garde à l'esprit la parole d'Allah (ﷻ) :

﴿ وَإِذۡ تَأَذَّنَ رَبُّكُمۡ لَئِن شَكَرۡتُمۡ لَأَزِيدَنَّكُمۡۖ وَلَئِن كَفَرۡتُمۡ إِنَّ عَذَابِي لَشَدِيدٞ ﴾

« **Et lorsque votre Seigneur proclama : « Si vous êtes reconnaissants, J'augmenterai très certainement [Mes bienfaits] pour vous. Mais si vous êtes ingrats, Mon châtiment sera terrible[3].** »

Rappelle-toi la parole du prophète (ﷺ) : « ***Il n'est pas un bienfait dont Allah comble Son serviteur, qui Le loue pour cela, sans que ce qu'il dépense est meilleur que ce qu'il a reçu[4].*** »

---

[1] S. 49, v. 7.
[2] S. 21, v. 7.
[3] S. 14, v. 7.
[4] NdT : « ***ce qu'il dépense*** » c'est-à-dire le fait qu'il loue Allah. « ***Ce qu'il a reçu*** » : le bienfait. En d'autres termes, ce hadith démontre que le fait de louer Allah pour un bienfait qu'on a reçu est meilleur que le bienfait lui-même. « ...***Qui le loue pour cela*** », dans une

Remercie donc Allah (ﷻ), loue-Le en abondance et sache que quiconque est vraiment reconnaissant envers Allah délaissera son péché.

Nous demandons à Allah (ﷻ) qu'Il fasse durer le bien-être et la bonne santé.

Mon frère, efforce-toi autant que possible – qu'Allah te bénisse – d'éviter les péchés. Je ne sous-entends pas que le délaissement des péchés ne concerne que le malade, c'est l'affaire de tous les musulmans. Mais c'est juste que le malade, vu l'état dans lequel il se trouve, devrait être l'un des premiers à ne pas désobéir.

En fait, on remarque parfois que certains malades délaissent la prière ou la retardent après son heure sans excuse. D'autres écoutent de la musique, de la médisance ou bien des paroles illicites. Alors ne sois pas avare de conseils sincères envers tes frères, et rappelle-leur que leur état fait qu'ils sont dans le plus grand besoin de la miséricorde d'Allah (ﷻ) et de Sa bienfaisance.



---

autre version : « ***qui dit Alhamdulillah*** » (Louange à Allah). La première version est rapportée par At-Tabarâni, d'après le hadith d'Abû Umâmah (ؓ), et la seconde par Ibn As-Sunnî, d'après le hadith d'Anas (ؓ).

PRÉSENTS

Mon frère malade, qu'Allah te guérisse ! Permets-moi de t'offrir des cadeaux réjouissants. Ceux-ci sont un ensemble de nobles versets et de hadiths éloquents de notre prophète (ﷺ), qui te seront profitables dans ta religion, ta vie d'ici-bas et dans l'au-delà.

Le premier d'entre eux est la parole d'Allah (ﷻ) :

﴿ وَلَنَبۡلُوَنَّكُم بِشَيۡءٖ مِّنَ ٱلۡخَوۡفِ وَٱلۡجُوعِ وَنَقۡصٖ مِّنَ ٱلۡأَمۡوَٰلِ وَٱلۡأَنفُسِ وَٱلثَّمَرَٰتِۗ وَبَشِّرِ ٱلصَّٰبِرِينَ
١٥٥ ٱلَّذِينَ إِذَآ أَصَٰبَتۡهُم مُّصِيبَةٞ قَالُوٓاْ إِنَّا لِلَّهِ وَإِنَّآ إِلَيۡهِ رَٰجِعُونَ ١٥٦ أُوْلَٰٓئِكَ عَلَيۡهِمۡ صَلَوَٰتٞ مِّن رَّبِّهِمۡ
وَرَحۡمَةٞۖ وَأُوْلَٰٓئِكَ هُمُ ٱلۡمُهۡتَدُونَ ﴾

« **Très certainement, Nous vous éprouverons par un peu de peur, de faim et de diminution de biens, de personnes et de fruits. Et fais la bonne annonce aux endurants, ceux qui disent, quand un malheur les atteint : « Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons. » Ceux-là reçoivent des prières de leur Seigneur, ainsi qu'une miséricorde ; et ceux-là sont les biens guidés[1].** »

Observe donc mon frère quelles sont les récompenses des endurants qui convoitent le récompense d'Allah. Et lis ce que les références en exégèse ont dit au sujet de ces versets. Ibn Kathîr (رحمه الله) a dit au sujet de la parole «**...ceux qui disent, quand un malheur les atteint : « Certes nous sommes à Allah...** » » :

« Ils se consolent par leur parole « ***Certes nous sommes à Allah et c'est à Lui que nous retournerons*** » de ce qui les a touchés. Ils ont su qu'ils appartenaient à Allah et que par conséquent, Il faisait ce qu'Il voulait de Ses serviteurs. Ils ont également su que pas le moindre atome de leurs œuvres de pouvait être oublié le jour de la résurrection, ce qui les a menés à reconnaître qu'ils étaient de simples esclaves et qu'ils allaient retourner vers Lui dans l'au-delà.

[1] S. 2, v. 155-157.

Alors Allah les a informés de ce qu'Il leur donnerait pour les récompenser : « **Ceux-là reçoivent des prières de leur Seigneur, ainsi qu'une miséricorde** ». C'est-à-dire qu'ils reçoivent des compliments de leur Seigneur. Sa^cîd Ibn Jubayr dit quant à lui que cela signifie qu'Allah les mettra à l'abri du châtiment.

Puis Allah a dit : « **et ceux-là sont les biens guidés** ». Le chef des croyants ^cUmar Ibn Al-Khattâb (﵁) : « *Que ces deux charges sont bonnes et quel bon surplus !* » En effet, les deux charges[1] sont : « **Ceux-là reçoivent des prières de leur Seigneur, ainsi qu'une miséricorde** » et l'ajout est : « **et ceux-là sont les biens guidés** ».

En effet, ceux-là ont obtenu leur récompense et ont reçu un complément. » - fin de citation[2].

Par ailleurs, on retrouve la parole d'Allah (ﷻ) :

﴿ كُتِبَ عَلَيۡكُمُ ٱلۡقِتَالُ وَهُوَ كُرۡهٞ لَّكُمۡۖ وَعَسَىٰٓ أَن تَكۡرَهُواْ شَيۡـٔٗا وَهُوَ خَيۡرٞ لَّكُمۡۖ وَعَسَىٰٓ أَن تُحِبُّواْ شَيۡـٔٗا وَهُوَ شَرّٞ لَّكُمۡۚ وَٱللَّهُ يَعۡلَمُ وَأَنتُمۡ لَا تَعۡلَمُونَ ﴾

« **Le combat vous a été prescrit alors qu'il vous est désagréable. Or, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle vous est un bien. Et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle vous est mauvaise. Allah sait, alors que vous ne savez pas[3].** »

L'imam Al-Qurtubî (﵀) a dit dans son explication de ce verset : «...Al-Hasan a dit au sujet de ce verset : « *N'ayez pas de l'aversion pour les malheurs qui se produisent. Combien de choses vous sont désagréables alors qu'elles vous sauveront, et combien de choses vous plaisent alors qu'elles vous feront périr.* » Et Abû Sa^cd Adh-Dharîr a déclamé :

« *Si nombreuses sont les choses que tu crains, qui engendrent des conséquences que tu aimes.*

Dont les qualités sont cachées et les défauts sont apparents[4]. » »

---

[1] NdT : pour mieux comprendre la métaphore de ^cUmar (﵁), on peut s'imaginer un âne qui porte deux sacs de part et d'autre, puis un homme qui monte par-dessus. Pour l'âne, les sacs sont des charges, et l'homme est un surplus de poids. »

[2] Cf. « *Tafsîr Ibn Kathîr* ».

[3] S. 2, v. 216.

[4] Cf. « *Tafsîr Al-Qurtubî* ».

Ensuite, écoute cette parole du prophète (ﷺ) : « ***Rien n'atteint le musulman comme fatigue, maladie, angoisse, souci ou difficulté – et même l'épine qui le pique – sans qu'Allah ne lui expie pour cela un partie de ses péchés[1].*** »

[Alors que la fatigue et la maladie sont de nature visible], l'angoisse et le souci sont d'ordre psychologique et internes et par conséquent immatériels. Le souci, quant à lui, a un sens général qui désigne toute maladie.

Regarde donc, mon frère, la clémence et la douceur d'Allah dans le fait que tout mal, petit ou grand, qui atteint le musulman est une expiation pour lui.

Mon Seigneur, nous Te louons et Te remercions ! Mon Seigneur, fais de ce qui nous a atteint une expiation de nos péchés et de nos erreurs et élève-nous en degrés, Tu es Celui qui entend et répond.

Un autre cadeau est la parole du prophète (ﷺ) : « ***Celui à qui Allah veut du bien, Il l'éprouve[2].*** »

Ainsi, lorsque le musulman subit un malheur et en espère la récompense auprès d'Allah, ceci est un bien pour lui, et il obtiendra la récompense de la part d'Allah.

Parmi les autres cadeaux, mon cher frère, on retrouve la parole du prophète (ﷺ) : « ***Que le cas du croyant est réjouissant ! Tout ce qui lui arrive est un bien pour lui, et ceci n'est valable pour personne d'autre que le croyant. Si un bienfait l'atteint, il est reconnaissant et c'est alors un bien pour lui. Et si un malheur l'atteint, il patiente et c'est alors un bien pour lui[3].*** »

Loue Allah – qu'Allah te guérisse – le musulman reste toujours dans le bien. Qu'Allah nous affermisse sur Sa religion.

Dans une autre version, le noble messager (ﷺ) a dit : « ***Je m'étonne du croyant, tout ce qui est décrété est un bien pour lui[4].*** »

Il (ﷺ) a également dit : « ***Je m'étonne du musulman. Si un bien l'atteint, il loue Allah et Le remercie et si un malheur l'atteint, il convoite la***

---

[1] Rapporté par Al-Bukhârî (n°5641) et Muslim (n°6513).
[2] Rapporté par Al-Bukhârî (n°5654).
[3] Rapporté par Muslim (n°7425), d'après le hadith de Suhayb (ﷺ).
[4] Rapporté par Ahmad (n°12184) et Abû Nu^caym, d'après le hadith d'Anas (ﷺ).

récompense et patiente. Ainsi, le musulman est récompensé pour toute chose, et même pour la portion qu'il met dans sa bouche[1]. »

Enfin, c'est comme si je me voyais auprès de toi et que tu te rappelais au bon souvenir des bonnes actions que tu avais l'habitude d'accomplir lorsque tu étais en bonne santé. C'est comme si tu espérais guérir pour les accomplir de nouveau.

Eh bien, réjouis-toi d'un bien, et loue ton Seigneur, car ta rétribution continue sans interruption pendant que tu es sur ton lit. Pour preuve, voici un autre cadeau pour toi dans ce noble hadith : « ***Lorsqu'un serviteur est malade ou en voyage, la même récompense que ce qu'il faisait lorsqu'il était résident et en bonne santé lui est comptabilisée[2].*** »

Remercie Allah (ﷻ) pour Sa générosité et ses dons immenses. Il t'a accordé la récompense d'actions que tu n'as même pas accomplies pour la raison que tu avais l'habitude de les accomplir lorsque tu étais en bonne santé et résident. Ceci est la grâce venant d'Allah.

Endure ce qui t'arrive et espère le bien d'Allah, tu verras de la part d'Allah ce qui te réjouira.



[1] Rapporté par At-Tayâlusî (n°211) et Al-Bayhaqî (n°6347), d'après le hadith de Sa^c^d (ﷺ).
[2] Rapporté par Ahmad (n°1534).

RECOMMANDATIONS

Qu'Allah te guérisse et augmente ta récompense.

Après ces cadeaux de grande valeur, voici quelques conseils probablement ignorés des autres malades. Tu pourras éventuellement leur en faire part. Effectivement, quiconque indique le bien aura la récompense de celui qui l'accomplit, comme l'a dit le prophète (ﷺ).

PREMIERE RECOMMANDATION : AVOIR UNE BONNE OPINION D'ALLAH

En fait, quiconque émet une bonne opinion d'Allah, Allah lui soulage l'esprit, ce qui soulage le corps à son tour.

Rappelle-leur la parole du prophète (ﷺ), qu'il relate de la part de son Seigneur (ﷻ) : « *Allah le Très-Haut a dit :* « **Je suis comme l'opinion que Mon serviteur se fait de moi. Qu'il pense de Moi ce qu'il veut, s'il pense du bien il aura un bien, et s'il pense du mal il aura un mal**[1]**.**» »

DEUXIEME RECOMMANDATION : EVOQUER ALLAH ABONDAMMENT, L'INVOQUER ET LUI FAIRE DES DEMANDES AVEC INSISTANCE

En fait, Il a promis de répondre à celui qui L'invoque.

Allah (ﷻ) dit à ce sujet :

﴿ وَإِذَا سَأَلَكَ عِبَادِى عَنِّى فَإِنِّى قَرِيبٌ ۖ أُجِيبُ دَعْوَةَ ٱلدَّاعِ إِذَا دَعَانِ ۖ فَلْيَسْتَجِيبُوا۟ لِى وَلْيُؤْمِنُوا۟ بِى لَعَلَّهُمْ يَرْشُدُونَ ﴾

[1] Rapporté par Ahmad (n°8715), At-Tabarânî (n°7951), Ibn Hibbân (n°639) et d'autres. Cf. « *As-Silsilah* » d'Al-Albânî, (n°1663). Le hadith comporte d'autres variantes.

« **Et quand Mes serviteurs t'interrogent sur Moi...alors Je suis tout proche : Je réponds à l'appel de celui qui M'invoque quand il M'invoque. Qu'ils répondent à Mon appel, et qu'ils croient en Moi, afin qu'ils soient bien dirigés[1].** »

Et Il (ﷻ) a dit :

﴿ أَمَّن يُجِيبُ ٱلْمُضْطَرَّ إِذَا دَعَاهُ وَيَكْشِفُ ٱلسُّوٓءَ وَيَجْعَلُكُمْ خُلَفَآءَ ٱلْأَرْضِ ۗ أَءِلَٰهٌ مَّعَ ٱللَّهِ ۚ قَلِيلًا مَّا تَذَكَّرُونَ ﴾

« **N'est-ce pas Lui qui répond à l'angoissé quand il L'invoque, qui enlève le mal, et qui vous fait succéder sur la terre, génération après génération ? Y a-t-il donc une divinité avec Allah? C'est rare que vous vous rappeliez ![2]** »

En somme, tout le monde a besoin de faire des invocations, et particulièrement ceux qui subissent des difficultés, comme les malades par exemple. Sois constamment en train d'invoquer et de demander le secours, et recommande à ceux qui se trouvent autour de toi d'en faire de même, en leur faisant savoir qu'ils sont dans le plus grand besoin de l'invocation, à tout moment. Et ils en ont particulièrement besoin durant leur maladie, plus que les autres.

TROISIEME RECOMMANDATION : SE RAPPELER L'IMMENSITE DE LA MISERICORDE D'ALLAH

Allah (ﷻ) a dit, en relatant la parole des enfants d'Israël :

﴿ وَٱكْتُبْ لَنَا فِى هَٰذِهِ ٱلدُّنْيَا حَسَنَةً وَفِى ٱلْـَٔاخِرَةِ إِنَّا هُدْنَآ إِلَيْكَ ۚ قَالَ عَذَابِىٓ أُصِيبُ بِهِۦ مَنْ أَشَآءُ ۖ وَرَحْمَتِى وَسِعَتْ كُلَّ شَىْءٍ ۚ فَسَأَكْتُبُهَا لِلَّذِينَ يَتَّقُونَ وَيُؤْتُونَ ٱلزَّكَوٰةَ وَٱلَّذِينَ هُم بِـَٔايَٰتِنَا يُؤْمِنُونَ ﴾

« **Et prescris pour nous le bien ici-bas ainsi que dans l'au-delà. Nous voilà revenus vers Toi, repentis.** » **Allah dit : « Je ferai que Mon châtiment atteigne qui Je veux. Et Ma miséricorde embrasse toute chose. Je la prescrirai à ceux qui (Me) craignent, acquittent la Zakât, et ont foi en Nos signes[3].** »

---

[1] S. 2, v. 186.
[2] S. 27, v. 62.
[3] S. 7, v. 156.

Rappelle-toi qu'Il (ﷻ) est doux envers Ses serviteurs ; comme Il l'a déclaré :

﴿ ٱللَّهُ لَطِيفُۢ بِعِبَادِهِۦ يَرۡزُقُ مَن يَشَآءُۖ وَهُوَ ٱلۡقَوِيُّ ٱلۡعَزِيزُ ﴾

« **Allah est Doux envers Ses serviteurs. Il pourvoie qui Il veut. Et Il est le Fort, le Puissant[1].** »

Ainsi, notre Seigneur est plus Miséricordieux envers nous que nos propres mères. Et pour preuve, ᶜUmar Ibn Al-Khattâb (ﷺ) relate « *qu'un groupe de captifs fut amené auprès du prophète (ﷺ). Une femme parmi eux, qui avait des montées de lait dans sa poitrine, allaitait un enfant parmi les captifs dès que son lait sortait. Une fois, elle prit son enfant, le posa contre son ventre et l'allaita. Le prophète (ﷺ) nous dit alors* :

- « ***Pensez-vous que cette femme puisse jeter son enfant dans le feu ?*** »

- *Nous répondîmes* : « *Non, à moins qu'elle y soit forcée.* »

- Il dit alors : « ***Allah est plus Miséricordieux envers Ses serviteurs que cette femme ne l'est envers son enfant[2].*** » »

Ensuite écoute ce hadith afin de savoir que la miséricorde d'Allah est immense. Le prophète (ﷺ) a dit : « ***Allah possède cent miséricordes. Il a fait descendre l'une d'entre elles pour les djinns, les hommes, les bêtes et les insectes. C'est par celle-ci qu'ils se font miséricorde et éprouvent de l'affection les uns pour les autres. C'est par celle-ci que la bête sauvage est douce envers sa progéniture. Et Il a réservé quatre-vingt-dix-neuf miséricordes pour Ses serviteurs le jour de la résurrection[3].*** »

QUATRIEME RECOMMANDATION : NE SURTOUT PAS DESESPERER DE LA MISERICORDE D'ALLAH

Après avoir vu que la miséricorde d'Allah est immense, il faut faire extrêmement attention à se décourager ou désespérer d'elle.

En fait, celui qui désespère est exposé à un énorme danger. Allah (ﷻ) a dit :

﴿ قَالَ وَمَن يَقۡنَطُ مِن رَّحۡمَةِ رَبِّهِۦٓ إِلَّا ٱلضَّآلُّونَ ﴾

---

[1] S. 42, v. 19.
[2] Rapporté par Al-Bukhârî (n°5999), cf. « *Fath Al-Bârî* », (10/426-427).
[3] Rapporté par Muslim (n°6908) et d'autres.

« **Et qui désespère de la miséricorde de son Seigneur, sinon les égarés ?**[1] »

Et Il (ﷻ) a dit :

﴿ قُلْ يَٰعِبَادِىَ ٱلَّذِينَ أَسْرَفُوا۟ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِمْ لَا تَقْنَطُوا۟ مِن رَّحْمَةِ ٱللَّهِ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ يَغْفِرُ ٱلذُّنُوبَ جَمِيعًا ۚ إِنَّهُۥ هُوَ ٱلْغَفُورُ ٱلرَّحِيمُ ﴾

« **Dis : « Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux**[2]**.** »

Et puisqu'il n'est pas permis au pécheur désobéissant de désespérer, alors il est encore moins permis de le faire pour les personnes non désobéissantes.

Par ailleurs, Allah (ﷻ) a relaté la parole de Yacqûb (ﷺ), qui refusait de désespérer de retrouver un jour ses enfants :

﴿ وَلَا تَا۟يْـَٔسُوا۟ مِن رَّوْحِ ٱللَّهِ ۖ إِنَّهُۥ لَا يَا۟يْـَٔسُ مِن رَّوْحِ ٱللَّهِ إِلَّا ٱلْقَوْمُ ٱلْكَٰفِرُونَ ﴾

« **Et ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Ce sont seulement les gens mécréants qui désespèrent de la miséricorde d'Allah**[3]**.** »

Ibn Kathîr (رحمه الله) a dit en commentant le verset : « ceci est un ordre de Yacqûb à ses enfants. Lorsqu'ils sont partis à la recherche de Yûsuf et de son frère [Benyâmîn], il leur a ordonné de ne pas désespérer du secours d'Allah, autrement dit de ne pas interrompre leur espérance et leur désir d'Allah dans ce qu'ils recherchent et entreprennent, car seuls les personnes mécréantes désespèrent du secours d'Allah[4]. »

Ecoute cet autre hadith – qu'Allah te guérisse – qui menace les gens qui désespèrent de la miséricorde d'Allah (ﷻ). Le prophète (ﷺ) a dit : « ***Trois personnes ! N'interroge même pas à leur sujet...*** » et a mentionné parmi eux celui qui désespère de la miséricorde d'Allah[5].

---

[1] S. 15, v. 56.
[2] S. 39, v. 53.
[3] S. 12, v. 87.
[4] Cf. « *Tafsîr Ibn Kathîr* », (2/525-526).
[5] Rapporté par At-Tabarânî et d'autres. NdT : l'expression « ***n'interroge même pas à leur sujet*** » signifie qu'il ne vaut même pas la peine de se demander sur leur sort puisqu'ils

Considère également ce hadith qui démontre l'étendue de la miséricorde d'Allah. Le prophète (ﷺ) a dit : « ***Si le mécréant savait ce qu'il y a auprès d'Allah comme miséricorde, aucun n'aurait jamais désespéré de Son Paradis[1].*** »

S'il en est ainsi du mécréant, que dire du musulman qu'Allah a comblé de l'Islam ? Il n'y a pas l'ombre d'un doute que le musulman est bien plus en droit d'être éloigné de tout doute ou désespoir de la miséricorde d'Allah.

CINQUIEME RECOMMANDATION : NE PAS REGRETTER LE PASSE EN DISANT : « SI SEULEMENT... »

Certains malades, qu'Allah les guide, lorsqu'ils parlent de leur maladie, commencent à essayer de refaire le passé en disant par exemple : « *Si untel ne m'avait pas dit de sortir à cet instant, je n'aurais pas eu d'accident* » ou bien encore « *Si j'avais emprunté cet autre chemin, je ne serais pas arrivé à cet endroit* » ou d'autres paroles similaires.

Or tout ceci n'est pas permis car c'est de la contestation du décret et de la prédestination d'Allah. Et avoir foi en la prédestination, qu'elle soit bonne ou mauvaise, fait partie des six piliers de la foi que sont : croire en Allah, en Ses anges, en Ses livres, en Ses messagers, en le jour dernier, et au fait qu'Allah ait prédestiné les choses qu'elles soient bonnes ou mauvaises.

Ainsi, la parole « *si* », lorsqu'elle est utilisée pour contester comme dans les exemples précédents, est interdite.

C'est pour cette raison que notre prophète (ﷺ) nous a averti contre la contestation du décret d'Allah et nous a ordonné de Lui demander de l'aide. Il a dit : « ***Le croyant fort est meilleur et plus aimé d'Allah que le croyant faible, bien qu'il y ait un bien dans chacun d'eux. Empresse-toi vers ce qui t'est bénéfique, et demande l'aide d'Allah. Et ne te décourage pas. Et si quelque chose te touche, ne dis pas « si seulement j'avais fait ceci, cela se***

---

sont assurément voués à périr. Les deux autres catégories de personnes mentionnées dans le hadith sont ceux qui contestent la grandeur d'Allah et son immensité. Dans un hadith, trois autres personnes sont citées : celui qui s'éloigne du groupe et désobéit à son gouverneur en mourant ainsi, l'esclave qui fuit son maître et meurt ainsi et la femme qui quitte son mari puis se pervertit.

[1] Rapporté par Muslim (n°6913).

serait produit... » Mais dit plutôt : « Allah en a décidé ainsi, et ce qu'Il veut, Il le fait. » Certes le mot « si » ouvre la porte à Satan[1]. »

Vois-tu – qu'Allah te préserve – comment le mot « si » est une petite clé qui ouvre les portes d'un grand péché ? Espère donc la récompense de ce qui t'a atteint, dis : « Allah en a décidé ainsi, et ce qu'Il veut, Il le fait. »

Et dis également : « C'est à Allah que nous appartenons et c'est vers Lui que nous retournerons[2] » car Allah a loué ceux qui prononcent cette parole lorsqu'ils sont atteints d'un malheur : « **Et fais la bonne annonce aux endurants, ceux qui disent, quand un malheur les atteint : « Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons. »**

Et dis aussi : « La louange est à Allah en toute circonstance. » Le prophète (ﷺ) disait lorsqu'une chose réjouissante l'atteignait : « ***Louange à Allah, grâce auquel se réalisent les bonnes choses[3].*** » Et lorsqu'une chose déplaisante le touchait, il disait : « ***Louange à Allah en toute circonstance[4].*** »

Dis aussi : « Allah est mon Seigneur, Il n'a pas d'associé. » En effet, le prophète (ﷺ) a dit : « ***Quiconque est atteint d'angoisse, de tristesse, de maladie ou de difficulté puis dit : « Allah est mon Seigneur, il n'a pas d'associé », cela lui sera enlevé[5].*** »

Dis également : « C'est à Allah que nous appartenons et c'est vers Lui que nous retournerons. Mon Seigneur, récompense-moi pour mon malheur, et donne-moi un meilleur bien [que celui qui m'a été enlevé]. » Le prophète (ﷺ) a dit : « ***Pas un serviteur est atteint d'un malheur puis dit : « C'est à Allah que nous appartenons et c'est vers Lui que nous retournerons. Mon Seigneur, récompense-moi pour mon malheur, et donne-moi un meilleur bien » sans qu'Allah le récompense pour son malheur et le lui remplace par une chose meilleure[6].*** »

SIXIEME RECOMMANDATION : NE PAS ABANDONNER LA PRIERE

---

[1] Rapporté par Muslim (n°6716).
[2] En phonétique : « ***Innâ li_Llah wa innâ ilayhi râji^cûn*** ».
[3] En phonétique : « ***Al-<u>h</u>amdulillah al-Ladhî bini^cmatihi tatimmu_<u>ss</u>âli<u>h</u>ât*** ».
[4] Rapporté par Ibn As-Sunnî et Al-<u>H</u>âkim. En phonétique : « ***Al-<u>h</u>amdulillah ^calâ kulli hâl*** ».
[5] Rapporté par A<u>t</u>-<u>T</u>abarânî. En phonétique : « ***Allahu Rabbî, lâ sharîka lah*** ».
[6] Rapporté par Muslim (n°2124).

On constate qu'une chose énorme touche chez certains malades, qu'Allah les guide. En fait, il arrive que certains d'entre eux délaissent complètement la prière ou bien qu'ils soient laxistes et ne la fassent pas dans son heure.

Quant au fait de délaisser la prière en totalité, cela fait partie des pires calamités. Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit : « Il n'existe aucune divergence entre les musulmans quant au fait que de délaisser intentionnellement la prière obligatoire est parmi les pires désobéissances et les péchés les plus capitaux. La gravité de ce péché auprès d'Allah est pire que de tuer une personne, de prendre ses biens injustement, ou de commettre la fornication ou boire du vin. Les musulmans ne divergent pas non plus quant au fait que celui qui délaisse la prière s'expose au châtiment d'Allah, à Sa colère, et à ce qu'Il l'humilie ici-bas et dans l'au-delà. – fin de citation[1].

Sheikh Al-Islam Ibn Taymiyah (ﷺ) a dit quant à lui : « Celui qui délaisse la prière est pire que le voleur, le fornicateur, le buveur de vin, ou le consommateur de *hashîsh*[2]. »

Essaie donc, cher frère, de parler aux malades qui t'entourent et qui négligent la prière.

Un jour, sheikh Ibn Bâz (ﷺ) a été interrogé sur celui qui délaisse la prière, il a répondu comme suit : « Quiconque délaisse la prière intentionnellement est coupable de mécréance majeure selon l'avis le plus juste des savants, même s'il admet son caractère obligatoire. Et s'il renie son caractère obligatoire, il est alors considéré comme mécréant par l'unanimité des gens de science, en raison de la parole du prophète (ﷺ) : « ***La tête du commandement est l'Islam, son pilier est la prière et son point culminant est la lutte (le jihâd) pour la cause d'Allah***[3] » et de sa parole : « ***Entre un homme et la mécréance ou le polythéisme, il y a l'abandon de la prière***[4] » ; et de sa (ﷺ) parole : « ***Le pacte qu'il y a entre nous et eux est la prière. Quiconque la délaisse aura certainement mécru***[5]. » Et aussi en raison du fait que celui qui renie son caractère obligatoire dément à la fois Allah, Son

---

[1] Cf. « *As-Salâh* » d'Ibn Al-Qayyim.
[2] Cf. « *Majmû^c Al-Fatâwâ* ».
[3] Rapporté par Ahmad (n°22366) et At-Tirmidhî (n°2616) avec une chaîne de transmission authentique.
[4] Rapporté par Muslim dans son recueil authentique (n°117).
[5] Rapporté par At-Tirmidhî (n°2621), An-Nasâ'î (n°462), Ibn Mâjah (n°1079) et Ahmad (5/346), avec une chaîne de transmission authentique.

prophète et l'unanimité des gens de science et de foi. Ainsi, la mécréance d'une telle personne est plus grave que celle de celui qui délaisse la prière par laxisme. Et dans chacune des deux situations, il est obligatoire que les juges musulmans incitent quiconque délaisse la prière à se repentir. S'il se repent, cela suffit et sinon, il est exécuté, comme l'indiquent les preuves à ce sujet.

Par ailleurs, il est obligatoire de couper toute relation amicale avec ceux qui délaissent la prière et de ne pas répondre à leur invitation jusqu'à ce qu'ils se repentent de cela auprès d'Allah, tout en considérant dans le même temps qu'il est obligatoire de les conseiller, de les inviter à la vérité et de les avertir des sanctions conséquentes à l'abandon de la prière, aussi bien ici-bas que dans l'au-delà, afin qu'ils se repentent et qu'Allah revienne vers eux. – fin de citation[1].

Empresse-toi donc – qu'Allah te bénisse – d'être une clé du bien et un rempart contre le mal. Et invite ceux qui abandonnent la prière ou se montrent laxistes à craindre Allah au plus profond de leur âme, et rappelle-leur qu'ils subissent une situation dans laquelle ils sont dans le plus grand besoin d'obéir.

SEPTIEME RECOMMANDATION : NE PAS FUMER

Certains malades – qu'Allah les guide – ont pris l'habitude de consommer des cigarettes avant leur maladie et continuent pendant leur maladie. Or, il n'est pas permis de consommer ce genre de produit lorsque l'homme est en bonne santé. Que dire donc lorsqu'il est malade ?!

Il ne fait aucun doute que le malade, en fumant des cigarettes, ne fait qu'augmenter sa maladie.

Mon frère malade, qu'Allah te rende la santé ! Ne dis pas comme certains qui se mentent à eux-mêmes et prétendent : « *Nous ne pouvons pas patienter sans cigarette, et lorsque nous délaissons, nous ressentons des maux de crâne ou autres douleurs* ».

Ne dis pas ces propos, mais dis au lieu de cela : « Est-ce que ces substances satisfont Allah ou non ? » Je vais te mentionner un bout de verset et un hadith, puis je te demanderai de répondre à une question à ce sujet.

---

[1] Cf. « *Ad-Da*c*wah* ».

Allah a dit, en parlant du prophète (ﷺ) :

﴿ وَيُحِلُّ لَهُمُ ٱلطَّيِّبَٰتِ وَيُحَرِّمُ عَلَيۡهِمُ ٱلۡخَبَٰٓئِثَ ﴾

« **Il leur rend licites les bonnes choses, leur interdit les mauvaises[1].** »

Est-ce que la cigarette fait partie des bonnes choses ?

Le prophète (ﷺ) a dit : « ***Pas de mal ni de nuisance[2].*** »

Est-ce que la consommation de tabac est bénéfique ou bien un mal et une nuisance ?!

Frère ! Beaucoup d'autres que toi ont prétendu ne pas pouvoir arrêter la cigarette mais lorsqu'ils ont combattu leurs âmes pour pouvoir arrêter et qu'Allah a vu la sincérité de leur intention, Il les a aidés à le faire et il leur a fait détester cela.

﴿وَمَن يَتَّقِ ٱللَّهَ يَجۡعَل لَّهُۥ مَخۡرَجٗا ﴾

﴿وَمَن يَتَّقِ ٱللَّهَ يَجۡعَل لَّهُۥ مِنۡ أَمۡرِهِۦ يُسۡرٗا ﴾

﴿ إِن يَعۡلَمِ ٱللَّهُ فِي قُلُوبِكُمۡ خَيۡرٗا يُؤۡتِكُمۡ خَيۡرٗا مِّمَّآ أُخِذَ مِنكُمۡ وَيَغۡفِرۡ لَكُمۡۚ وَٱللَّهُ غَفُورٞ رَّحِيمٞ﴾

« **Et quiconque craint Allah, Il Lui donnera une issue favorable[3].** »

« **Quiconque craint Allah, Il lui facilite les choses[4].** »

« **Si Allah sait qu'il y a quelque bien dans vos cœurs, Il vous donnera mieux que ce qui vous a été pris et vous pardonnera. Allah est Pardonneur et Miséricordieux[5].** »

Mon frère, profite de ce temps libre que tu as et dépêche-toi d'invoquer Allah pour qu'Il te guérisse de ta maladie et qu'Il te débarrasse de la consommation de tabac.

Sache – qu'Allah prenne soin de toi – que la consommation de cigarettes a engendré de nombreux maux chez leurs consommateurs. Certains ont altéré leur santé, certains l'ont pris comme une porte d'entrée vers la consommation de drogues dures au point d'en devenir dépendant, de

---

[1] S. 7, v. 157.
[2] Rapporté par Ahmad (1/313) et Ibn Mâjah (n°2340)
[3] S. 65, v. 2.
[4] S. 62, v. 4.
[5] S. 8, v. 70.

s’autodétruire, démolir son foyer et ses enfants, et de perdre sa religion et sa vie toute entière, comme plus d’une victime en a témoigné. Qu’Allah protège les musulmans de tous les maux.

Nous demandons à Allah qu’Il accepte nos invocations et les tiennes.

HUITIEME RECOMMANDATION : INVOQUER ALLAH SANS ARRET

Fais que ta langue ne s’assèche jamais d’évoquer Allah, car c’est par l’évocation d’Allah que la poitrine s’épanouit et le cœur s’apaise.

Allah (ﷻ) a dit :

﴿ وَلَقَدْ نَعْلَمُ أَنَّكَ يَضِيقُ صَدْرُكَ بِمَا يَقُولُونَ ﴿٩٧﴾ فَسَبِّحْ بِحَمْدِ رَبِّكَ وَكُن مِّنَ ٱلسَّٰجِدِينَ ﴿٩٨﴾ وَٱعْبُدْ رَبَّكَ حَتَّىٰ يَأْتِيَكَ ٱلْيَقِينُ ﴾

« **Et Nous savons certes que ta poitrine se serre, à cause de ce qu’ils disent. Glorifie donc Ton Seigneur par Sa louange et sois de ceux qui se prosternent ; et adore ton Seigneur jusqu’à ce que te vienne la certitude (la mort)[1].** »

Et Il (ﷻ) a dit :

﴿ ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ وَتَطْمَئِنُّ قُلُوبُهُم بِذِكْرِ ٱللَّهِ ۗ أَلَا بِذِكْرِ ٱللَّهِ تَطْمَئِنُّ ٱلْقُلُوبُ ﴾

« **Ceux qui ont cru, et dont les cœurs se tranquillisent à l’évocation d'Allah». Certainement que c’est par l’évocation (le rappel) d’Allah que les cœurs se tranquillisent[2].** »

Sheikh Ibn As-Saᶜdî (رحمه الله) au sujet de ce verset : « Il est souhaitable et légitime que [les cœurs] ne se tranquillisent par rien d’autre que l’évocation d’Allah. En effet, il n’existe rien de plus savoureux ni de délicieux pour les cœurs que l’amour et la connaissance de leur Créateur, de même que le bonheur de se sentir en Sa compagnie. Et c’est en fonction de la connaissance qu’ont les cœurs de leur Seigneur et de l’amour qu’ils Lui vouent qu’ils L’évoqueront.

[1] S. 15, v. 97-99.
[2] S. 13, v. 28.

Ceci est valable si on considère que « l'évocation (le rappel) d'Allah » désigne le fait que le serviteur évoque son Seigneur par la célébration de Ses louanges, la proclamation de Son unicité et de Sa grandeur.

Toutefois, il existe une autre interprétation qui affirme que « l'évocation (le rappel) d'Allah » désigne Son Livre, qui est effectivement un rappel pour les croyants. Si on considère ce sens, alors la tranquillité des cœurs par le rappel d'Allah est due au fait que lorsqu'on comprend les sens du Coran et ses règles, le cœur se tranquillise car il est convaincu que cela est la vérité avérée et appuyée par les indices et les preuves, qui font que les poitrines se soulagent. En fait, les cœurs ne se tranquillisent qu'après avoir eu la certitude et la science. Or cela se retrouve dans le Coran de la meilleure et la plus complète des manières ». – fin de citation.

Avant de te citer quelques hadiths qui incitent à l'évocation et au rappel d'Allah (ﷻ), permets-moi de mentionner un extrait d'une parole de grande valeur, tirée d'une œuvre de grande valeur : « *Al-Wâbil As-Sayyib* » d'Ibn Al-Qayyim (ﷺ), dans laquelle il a mentionné les bienfaits de l'évocation d'Allah de manière extrêmement profitable. Il a pu énumérer une liste de cent bienfaits liés au rappel d'Allah, je t'ai résumé la moitié d'entre eux. Si tu souhaites plus, demande aux personnes qui viennent te visiter de te procurer ce livre.

Voici la liste de ces bienfaits :

« Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit : « Le rappel d'Allah contient plus de cent bienfaits :

1) Il chasse Satan, le détruit et l'anéantit.

2) Il satisfait le Tout Miséricordieux (ﷻ).

3) Il dissipe l'angoisse et la tristesse dans le cœur.

4) Il suscite la joie, le bonheur et la relaxation dans le cœur.

5) Il fortifie le cœur et le corps.

6) Il illumine le visage et le cœur.

7) Il permet d'obtenir la subsistance.

8) Il suscite le respect des gens, et procure délice et réjouissance.

9) Il engendre l'amour (d'Allah), qui est l'essence de l'Islam, et le fondement du bonheur et de la réussite. Allah a créé les moyens de toute

chose, et Il a fait de l'évocation un moyen d'obtenir Son amour. Quiconque souhaite ainsi obtenir l'amour d'Allah (ﷻ), qu'il s'attache à L'évoquer.

10) Il fait hériter son auteur de la conscience continuelle de la surveillance d'Allah, jusqu'à ce qu'il parvienne au rang de l'excellence (« *Al-Ihsân* »), qui consiste à L'adorer comme s'il Le voyait. Or, il est impossible pour la personne insouciante de parvenir à ce rang, tout comme il est impossible à celui qui reste assis de parvenir à sa destination.

11) Il fait hériter du retour constant vers Allah (« *Al-Inâbah* »). Ainsi, lorsqu'on s'habitue à retourner constamment vers Lui par l'évocation, cela mène à retourner vers Lui avec le cœur en toute circonstance, au point qu'Allah (ﷻ) reste le Seul objet de refuge, de repli, de retour et de consolation, la Seule direction du cœur et le point de retraite lorsque les troubles et les épreuves surviennent.

12) Il rapproche de Lui. Effectivement, c'est en fonction de la fréquence de l'évocation d'Allah qu'on est proche de Lui (ﷻ) de même que l'éloignement de Lui est en fonction du degré d'insouciance qui nous habite.

13) Il permet la crainte révérencielle d'Allah (ﷻ) contrairement à l'insouciant chez qui la crainte révérencielle n'est qu'un voile superficiel.

14) Il mène à ce qu'Allah (ﷻ) évoque Son serviteur. Comme Allah l'a dit : « **Evoquez-moi, Je vous évoquerai. Remerciez-Moi et ne soyez pas ingrats envers Moi**[1]**.** » Et s'il n'y avait d'autre grâce ou honneur dans l'évocation que celle-ci, elle serait amplement suffisante. Par ailleurs, le prophète (ﷺ) dans ce qu'il rapporte de son Seigneur, a dit : « ***Allah a dit :*** « **S'il M'évoque au fond de lui, Je l'évoque au fond de Moi. Et s'il M'évoque devant une assemblée, Je l'évoque dans une assemblée de plus grande valeur**[2]**.** »

15) Il fait revivre le cœur. A ce propos, j'ai entendu sheikh Al-Islâm Ibn Taymiyah – qu'Allah bénisse son âme – dire : « L'évocation (d'Allah) est pour le cœur est comme l'eau pour le poisson. Comment se retrouve le poisson lorsqu'il sort de l'eau ? »

16) Il est la nourriture du cœur et de l'âme. Lorsqu'un serviteur n'est pas en sa possession, il se retrouve comparable à un corps qui n'a pas pu se

---

[1] S. 2, v. 152.

[2] Rapporté par Al-Bukhârî (n°7405), et par Muslim avec une version similaire (n°6773).

nourrir. Un jour, j'étais auprès de sheikh Al-Islâm Ibn Taymiyah. Après avoir prié le Fajr, il resta assis à évoquer Allah (ﷻ) jusqu'à environ la moitié de la journée, puis il se tourna vers moi et dit : « Ceci est mon déjeuner, et si je ne prends pas ce déjeuner, ma force me lâche » ou une parole similaire.

Une autre fois, il me dit : « Je ne délaisse jamais l'évocation d'Allah, sauf avec l'intention de me reposer dans le but d'utiliser ce repos pour pouvoir reprendre l'évocation plus tard » ou une parole dans ce sens.

17) Il purifie le cœur après qu'il est rouillé. Toute chose rouille [avec le temps], et la rouille du cœur est l'insouciance et les passions. Sa purification est l'évocation d'Allah, le repentir et la demande de pardon. Ceci a été évoqué précédemment.

18) Il efface les péchés et les fait partir. En effet, il fait partie des meilleures actions. Or, les bonnes actions effacent les mauvaises.

19) Il dissipe le manque que le serviteur éprouve vis-à-vis de son Seigneur (ﷻ). De fait, l'insouciant ressent un manque envers son Seigneur (ﷻ) qui ne peut être comblé que par l'évocation.

20) Les paroles que le serviteur prononce en évoquant son Seigneur (ﷻ) – autrement dit la proclamation de Sa magnificence, de Sa pureté et de Sa louange – évoquent elles-mêmes ceux qui les prononcent dans les moments de difficulté[1]. Il est rapporté que le prophète (ﷺ) a dit : « ***Ceux qui proclament la grandeur d'Allah par le Tasbîh, le Tahmîd, le Takbîr et le Tahlîl, ces paroles tournoient autour du Trône et bourdonnent comme des abeilles en évoquant le nom de ceux qui les prononcent. Ne voudriez-vous pas qu'on ne cesse d'évoquer votre nom ?***[2] »

---

[1] NdT : il est possible que l'auteur ait voulu dire par cela que dans les moments de difficulté où le serviteur est faible, ou lorsqu'il a l'esprit occupé, ces paroles continuent à évoquer le nom de ceux qui les prononcent bien qu'ils ne soient pas en train d'invoquer.

[2] Rapporté par Ahmad (n°18278). Le *Tasbîh* est le fait de dire « gloire et pureté à Allah » (*Subhânallah*). Le *Tahmîd* est le fait de dire « louange à Allah » (*Alhamdulillah*). Le *Takbîr* est le fait de dire « Allah est plus Grand » (Allahu Akbar). Enfin le *Tahlîl* est le fait de dire « il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah » (*lâ ilâha illaLlah*). **NdT** : il n'y a rien d'étrange à ce que ces paroles soient matérialisées auprès du Trône et qu'elles prononcent les noms des personnes qui les prononcent, en effet Allah est Capable de toute chose, et il y a auprès de Lui ce qu'aucun œil n'a vu, aucune oreille n'a entendu, et aucune âme n'a pu s'imaginer.

21) Lorsque le serviteur connaît Allah en l'évoquant dans la facilité, Il le connaîtra dans la difficulté[1]. Un récit a été rapporté à ce sujet illustrant que lorsque le serviteur obéissant évoquant beaucoup Allah (ﷻ) est atteint d'une difficulté ou demande à Allah (ﷻ) ce dont il a besoin, les anges disent : « *Seigneur, c'est une voix habituelle d'un serviteur bien connu* ». Tandis que lorsque l'insouciant qui s'éloigne d'Allah (ﷻ) invoque et demande, les anges disent : « *Seigneur, c'est une voix inhabituelle d'un serviteur inconnu*[2] ».

22) Il est un moyen de faire descendre la quiétude, d'être couvert de la miséricorde et d'être entouré des anges, comme l'a informé le prophète (ﷺ).

23) Il occupe la langue d'avoir à médire, à colporter sur les gens, à mentir, à dire des grossièretés ou des paroles inutiles. En fait, un serviteur sera nécessairement amené à parler. Et s'il ne parle pas en évoquant Allah (ﷻ) ou en évoquant Ses ordres, il parlera alors avec ces paroles interdites ou certaines d'entre elles. Et il n'existe pas le moindre moyen d'en être préservé si ce n'est par l'évocation d'Allah.

Le vécu et l'expérience témoignent que quiconque habitue sa langue au rappel d'Allah, Allah préservera sa langue des paroles inutiles et sans bénéfice. Et quiconque dont la langue est paralysée de l'évocation d'Allah, elle sera certainement occupée à toute distraction et grossièreté. Et il n'y de force ni de puissance qu'en Allah !

24) Les assises où l'on évoque Allah sont les assises des anges tandis que les assises de distraction et d'insouciance sont celles de Satan. Que le serviteur choisisse donc celle qui lui plait le plus et celle qui lui semble la plus importante, car il sera en compagnie de ses adeptes ici-bas et dans l'au-delà !

25) Il évite au serviteur quelques regrets du jour de la résurrection. Effectivement, toute assise dans laquelle le serviteur n'évoque pas son Seigneur (ﷻ) sera pour lui une cause de regrets et de chagrin ce jour-là.

26) Le fait de pleurer en privé est une cause pour qu'Allah (ﷻ) couvre le serviteur sous l'ombre de Son trône le jour de la grande chaleur, alors qu'au même moment, les gens seront soumis à la chaleur intense du soleil, sous laquelle ils se noieront de sueur. Tandis que cet évocateur d'Allah sera sous l'ombre du trône du Tout Miséricordieux (ﷻ).

---

[1] Comme dans le hadith rapporté par At-Tirmidhî (n°2516) et Ahmad (n°2800).

[2] Rapporté par At-Tabarânî (cf. « *Ad-Du^câ'* » n°15), Ibn Abî Shaybah (n°29840) et Al-Bayhaqî (cf. « *Shu^cab Al-Îmân* » n°1140).

27) Il est à la fois l'une des adorations les plus faciles et l'une des plus grandioses et méritoires. En fait, la langue est l'un des membres les plus faciles à agiter. Si un autre membre quelconque du corps humain devait être en mouvement autant que la langue, cela lui aurait été de la plus grande difficulté et même impossible.

28) Il constitue les plantes du Paradis. At-Tirmidhî rapporte un hadith relaté par ᶜAbdullah Ibn Masᶜûd (ﷺ), dans lequel le prophète (ﷺ) a dit : « ***J'ai rencontré Ibrâhîm le rapproché (d'Allah) la nuit où je fus élevé au ciel. Il me dit : « Ô Muhammad, transmets mon salut à ta communauté, et informe-les que le Paradis possède une terre fertile, une eau douce, qu'il est constitué de plateaux (Qîᶜân), et que ses plantes sont « gloire et pureté à Allah, louange à Allah, il n'y a de divinité [digne d'adoration] qu'Allah et Allah est le plus Grand*** ». »

29) Le don et le bienfait qui en découlent n'existent pour aucune autre œuvre. Abû Hurayrah (ﷺ) relate que le messager d'Allah (ﷺ) a dit : « ***Quiconque dit : « Il n'y a de divinité [digne d'adoration] qu'Allah, Seul et sans associé. A Lui la royauté et à Lui la louange, et Il est Capable de toute chose[1] » cent fois dans une journée, cela lui est équivalent à libérer dix esclaves, cent bonnes actions lui sont comptées et cent mauvaises actions lui sont effacées, et il est protégé de Satan toute sa journée jusqu'au soir. Et personne ne peut faire de meilleure action que celle-ci, hormis quelqu'un qui en a accompli un plus grand nombre. Et quiconque dit : « Gloire et pureté à Allah, ainsi que louange[2] » cent fois, ses péchés sont effacés, furent-ils aussi nombreux que l'écume de la mer[3].*** »

Dans un autre hadith relaté également par Abû Hurayrah (ﷺ), le messager d'Allah (ﷺ) a dit : « ***Que je dise « Gloire à Allah », « Louange à Allah », « Il n'y a de divinité qu'Allah » et « Allah est plus Grand » m'est préférable à tout ce que le soleil éclaire[4].*** »

30) L'évocation du Seigneur (ﷻ) est une sécurité contre le fait de L'oublier, ce qui est en soi-même une raison de chagrin aussi bien dans la vie présente que dans la vie antérieure. En fait, oublier le Seigneur (ﷻ) amène à s'oublier soi-même et ses propres intérêts. Allah (ﷻ) dit : « **Et ne**

---

[1] En phonétique : « *lâ ilâha illaLlah, wahdahû lâ sharîka lah, lahu_l-mulk wa lahu_l-hamd wa Huwa ᶜalâ kulli shay'in qadîr* ».

[2] En phonétique : « *subhânallahi wa bihamdih* ».

[3] Rapporté par Al-Bukhârî (n°3293) et Muslim (n°6783).

[4] Rapporté par Muslim (n°6787).

soyez pas comme ceux qui ont oublié Allah ; [Allah] leur a fait alors oublier leurs propres personnes ; ceux-là sont les pervers[1]. »

31) Le rappel d'Allah est une lumière pour son auteur ici-bas, une lumière dans la tombe, une lumière le jour du retour, courant devant eux, sur le pont...Les cœurs et les tombes ne peuvent être mieux éclairées que par le rappel d'Allah ! Allah (ﷻ) dit à ce propos : « **Est-ce que celui qui était mort et que Nous avons ramené à la vie et à qui Nous avons assigné une lumière grâce à laquelle il marche parmi les gens, est pareil à celui qui est dans les ténèbres sans pouvoir en sortir ? Ainsi on a enjolivé aux mécréants ce qu'ils œuvrent[2].** »

Le premier cité est le croyant, s'étant illuminé par la foi en Allah, l'amour d'Allah, la connaissance d'Allah et Son évocation. Le second est l'insouciant, qui se détourne de l'évocation et de l'amour d'Allah.

Or, le bonheur, tout le bonheur, est dans la lumière. Et le malheur tout entier est dans sa perte.

32) L'évocation est la base de la reconnaissance envers Allah (ﷻ). Ainsi, quiconque n'évoque pas Allah n'aura pas été reconnaissant.

33) La créature pieuse la plus noble auprès d'Allah est celle qui ne cesse de L'évoquer. C'est celle qui Le craint dans Son ordre et Son interdit et fait de l'évocation d'Allah sa devise.

34) Il y a dans le cœur une dureté qui ne peut être dissoute que par l'évocation d'Allah (ﷻ). Il convient donc que le serviteur soigne la dureté de son cœur par l'évocation d'Allah (ﷻ).

35) L'évocation d'Allah est la guérison et le remède du cœur tandis que l'insouciance est sa maladie. Ainsi, les cœurs sont malades de nature, et leur traitement est dans le rappel d'Allah (ﷻ). Makh̲ûl a dit : « Evoquer Allah est une guérison, et évoquer les hommes est une maladie. »

36) Il n'y a rien de plus efficace pour obtenir un bienfait d'Allah (ﷻ) ou repousser un malheur que l'évocation d'Allah. L'évocation attire les bienfaits et repousse les épreuves. Allah (ﷻ) a dit : « **Allah repousse [le mal d'atteindre] ceux qui croient. Allah n'aime aucun traître ingrat[3]** » et selon une autre lecture : « **Allah prend la défense de ceux qui croient. Allah**

---

[1] S. 59, v. 19.
[2] S. 6, v. 122.
[3] S. 22, v. 38.

n'aime aucun traître ingrat[1]. » Ainsi, le fait qu'Il repousse le mal d'eux et qu'Il prenne leur défense s'effectue en fonction de la force et la qualité de leur foi. Or, la force et l'intensité de la foi dépendent du rappel d'Allah (ﷻ). Ainsi, quiconque a la meilleur foi et évoque Allah le plus souvent verra Allah repousser d'autant plus le mal de lui et prendre sa défense. Et chaque moment de rappel ou d'oubli renforcera ce phénomène. Allah (ﷻ) dit à ce sujet : « **Et lorsque votre Seigneur proclama : « Si vous êtes reconnaissants, J'augmenterai très certainement [Mes bienfaits] pour vous. Mais si vous êtes ingrats, Mon châtiment sera terrible[2].** »

L'évocation est la base de la reconnaissance comme évoqué précédemment. Et la reconnaissance apporte de nouveaux bienfaits et destine à en recevoir davantage.

Certains prédécesseurs (ﷺ) ont dit : « Qu'il est grave d'oublier d'évoquer Celui qui n'est pas attentif à ton rappel ! »

37) L'évocation amène nécessairement à la prière d'Allah (ﷻ) et celles de Ses anges. Et quiconque dont Allah et Ses anges prient sur lui aura remporté tout le bonheur et obtenu la réussite totale. Allah (ﷻ) a dit : « **Vous qui croyez ! Evoquez Allah d'une façon abondante, et glorifiez-Le à la pointe et au déclin du jour. C'est lui qui prie sur vous – ainsi que Ses Anges -, afin qu'Il vous fasse sortir des ténèbres à la lumière ; et Il est Miséricordieux envers les croyants[3].** » - fin de citation.

Voici trente-sept parmi les bienfaits qui découlent de l'évocation d'Allah. Quiconque en obtient ne serait-ce qu'un seul aura reçu un grand bien. Qu'en est-il pour celui qui les obtient tous ? Qu'Allah nous compte vous et moi parmi eux !

Pour continuer, voici ce que je t'ai promis précédemment : quelques hadiths dont l'expression est succincte mais la récompense est énorme.

Le prophète (ﷺ) a dit : « ***Ṯûbâ pour quiconque trouve beaucoup de demandes de pardon dans son livre ![4]*** »

Et Allah (ﷻ) a dit :

---

[1] S. 22, v. 38.
[2] S. 14, v. 7.
[3] S. 33, v. 41-43.
[4] Rapporté par Aẖmad et Ibn Mâjah (n°3808).

﴿ ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ وَعَمِلُواْ ٱلصَّٰلِحَٰتِ طُوبَىٰ لَهُمۡ وَحُسۡنُ مَـَٔابٖ ﴾

« **Ceux qui croient et font de bonnes œuvres, auront T̲ûbâ et aussi le meilleur retour[1].** »

Est-ce que tu sais ce que signifie *T̲ûbâ* ? Lis la réponse.

Le prophète (ﷺ) a dit : « ***T̲ûbâ est un arbre du Paradis d'un diamètre de cent ans. Les habits des gens du Paradis sortent de son enveloppe[2].*** »

Dans le prochain chapitre, je vais te rappeler les formules d'évocation du matin, celles du soir, celles que l'on prononce avant de dormir, puis d'autres plus générales. Essaie autant que possible de les mémoriser et de les mettre en application, tu seras – si Allah le veut – parmi ceux qui réussissent.

DES FORMULES D'ÉVOCATION ET D'INVOCATION À PRONONCER LE MATIN ET LE SOIR[3]

1) Lire la sourate « *Al-Ikhlâs̲* » (S. 112) et les sourates « *Al-Falaq* » (S. 113) et « *An-Nâs* » (S. 114) trois fois[4].

2) Dire :

اللّهُمَّ عالِمَ الغَيْبِ وَالشّهادَةِ فاطِرَ السّماواتِ وَالأرْضِ رَبَّ كلِّ شَيءٍ وَمَليكَه ، أَشْهَدُ أَنْ لا إِلهَ إِلاّ أَنْت ، أَعوذُ بِكَ مِن شَرِّ نَفْسي وَمِن شَرِّ الشَّيْطانِ وَشِرْكِه ، وَأَنْ أَقْتَرِفَ عَلى نَفْسي سوءاً أَوْ أَجُرَّهُ إِلى مُسْلِم

« ***Seigneur ! Toi le Connaisseur de l'invisible et du visible, le Créateur des cieux et de la terre, Seigneur et Maître de toute chose. J'atteste qu'il n'y a d'autre divinité légitime que Toi. Je me mets sous Ta protection contre le***

---

[1] S. 13, v. 29.

[2] Rapporté par Ah̲mad (n°11245) et Ibn H̲ibbân (n°7413).

[3] Remarque : toutes les formules qui suivent sont tirées de l'ouvrage « *Zâd Al-Muslim Al-Yawmî* », du sheikh ᶜAbdullah Ibn Jârullah (ﷺ).

[4] Rapporté par Abû Dâwûd, An-Nasâ'î et At-Tirmidhî qui a qualifié le hadith de bonnement authentique.

mal de mon âme, contre le mal du diable et son polythéisme*[1] *et contre le fait que je ne me nuise à moi-même ou que je ne nuise à un musulman*[2]*. »

3) Dire dix fois :

لا إلهَ إلاّ اللّهُ وحْـــدَهُ لا شَـــريكَ لهُ، لهُ المُـــلْكُ ولهُ الحَمْـــد، وهُوَ على كُلّ شَيءٍ قَدير

« ***Il n'y a d'autre divinité qu'Allah Unique, sans associé. A Lui la royauté, à Lui la louange et Il est Capable de toute chose*[3]*.*** »

4) Dire cent fois dans la journée :

سُبْحَـــانَ اللهِ وَبِحَمْـــدِهِ

« ***Gloire et pureté à Allah et à Lui la louange*[4]*.*** »

Dans la version de Muslim, il est dit : « ***Personne ne pourra venir le jour de la résurrection avec une meilleure œuvre que celle-ci, hormis quelqu'un qui réalise la même œuvre ou en fait encore plus.*** »

5) Quiconque dit trois fois la formule suivante, rien ne peut lui nuire :

بِســـمِ اللهِ الذي لا يَضُـــرُّ مَعَ اسمِـــهِ شَيءٌ في الأرْضِ وَلا في السّمـــاءِ وَهـــوَ السّمـــيعُ العَلـــيم

« ***Par le nom d'Allah, nul ne peut nuire en présence de Son nom sur terre et dans le ciel. Et Il est l'Audient, l'Omniscient*[5]*.*** »

6) Dire une fois :

اللّهُـــمَّ بِكَ أَمْسَـــينا، وَبِكَ أَصْـــبَحْنا، وَبِكَ نَحْـــيا، وَبِكَ نَمـــوتُ وَإِلَـــيْكَ المَصـــير

« ***Ô Seigneur ! C'est par Toi que nous nous retrouvons au matin [ou au soir] et c'est par Toi que nous nous retrouvons au soir [ou au matin]. C'est***

---

[1] Rapporté par At-Tirmidhî (n°3392) et Abû Dâwûd (n°5067).

[2] Cet ajout est rapporté par At-Tirmidhî (n°3392), d'après les hadiths de ᶜAbdullah Ibn ᶜUmar et Abû Hurayrah (ﷺ). Considéré authentique par At-Tirmidhî, Ibn Hibbân et Al-Hâkim.

[3] Rapporté par Ahmad (n°8704) et At-Tirmidhî (n°3534,3553). Considéré authentique par Ibn Hibbân.

[4] Rapporté par Muslim (n°6784).

[5] Rapporté par Ibn Mâjah (n°3869), At-Tirmidhî (n°3388) qui l'a jugé authentique, et par Abû Dâwûd (n°5088), jugé authentique par Ibn Hibbân et Al-Hâkim.

par Toi que nous vivons et c'est par Toi que nous mourons et c'est vers Toi que se fera la résurrection [ou c'est vers Toi que se fera notre destinée][1]. »

7) Dire une fois :

اللّهُمَّ أَنْتَ رَبِّي لا إلهَ إلاّ أَنْتَ ، خَلَقْتَني وَأَنا عَبْدُك ، وَأَنا عَلى عَهْدِكَ
وَوَعْدِكَ ما اسْتَطَعْت ، أَعوذُبِكَ مِنْ شَرِّ ما صَنَعْت ، أَبوءُ لَكَ بِنِعْمَتِكَ
عَلَيَّ وَأَبوءُ بِذَنْبي فَاغْفِرْ لي فَإِنَّهُ لا يَغْفِرُ الذُّنوبَ إِلاّ أَنْتَ

« ***Ô Seigneur ! Tu es mon Dieu. Il n'y a d'autre divinité que Toi. Tu m'as créé et je suis Ton esclave, je me conforme autant que je peux à mon engagement et à ma promesse vis-à-vis de Toi. Je me mets sous Ta protection contre le mal que j'ai commis. Je reconnais Ton bienfait à mon égard et je reconnais mon péché. Pardonne-moi car Il n'y a que Toi qui pardonne les péchés[2].*** »

Il ajoute : « ***Quiconque la prononce le jour en en ayant la certitude puis meurt avant de parvenir au soir est parmi les gens du Paradis. Et quiconque la prononce la nuit en en ayant la certitude puis meurt avant le matin est parmi les gens du Paradis.*** »

Cette demande de pardon est appelée « *Sayd Al-Istighfâr* » : la plus noble des demandes de pardon.

8) Dire une fois :

اللّهُمَّ إِنِّي أسْأَلُكَ العَفْوَ وَالعافِيةَ في الدُّنْيا وَالآخِرَة ، اللّهُمَّ إِنِّي
أسْأَلُكَ العَفْوَ وَالعافِيةَ في ديني وَدُنْيايَ وَأهْلي وَمالي ، اللّهُمَّ اسْتُرْ
عوْراتي وَآمِنْ رَوْعاتي ، اللّهُمَّ احْفَظْني مِن بَينِ يَدَيَّ وَمِن خَلْفي وَعَن يَميني
وَعَن شِمالي ، وَمِن فَوْقي ، وَأَعوذُ بِعَظَمَتِكَ أَن أُغْتالَ مِن تَحْتي

« ***Seigneur ! Je te demande le pardon et la paix dans cette vie et dans l'au-delà. Ô Seigneur ! Je Te demande le pardon et la paix dans ma religion, ma vie, ma famille et mes biens. Ô Seigneur ! Cache mes défauts et mets-moi à l'abri de tous mes effrois. Ô Seigneur ! Protège-moi devant moi, derrière moi, sur ma droite, sur ma gauche et au-dessus de moi et je me***

---

[1] Rapporté par Abû Dâwûd (n°5068) et At-Tirmidhî (n°3391) qui a qualifié le hadith de bonnement authentique. Considéré également authentique par Ibn Hibbân et An-Nawawî.
[2] Rapporté par Al-Bukhârî (n°6306).

mets sous la protection de Ta grandeur d'être assassiné par en-dessous de moi*[1]*. »

Abû Dâwûd a dit au sujet d'être « assassiné par en-dessous » : « Wakî^c a dit que c'était le fait d'être enseveli ».

9) Dire une fois :

أَمْسَيْنا وَأَمْسى المُلكُ للهِ وَالحَمدُ لله ، لا إلهَ إلاّ اللّهُ وَحدَهُ لا شَريكَ لهُ، لهُ المُلكُ ولهُ الحَمْد، وهُوَ على كلّ شَيءٍ قدير ، رَبِّ أسْأَلُكَ خَيرَ ما في هذهِ اللَّيْلَةِ وَخَيرَ ما بَعْدَها ، وَأَعوذُ بِكَ مِنْ شَرِّ هذهِ اللَّيْلةِ وَشَرِّ ما بَعْدَها ، رَبِّ أَعوذُبِكَ مِنَ الْكَسَلِ وَسوءِ الْكِبَر ، رَبِّ أَعوذُبِكَ مِنْ عَذابٍ في النّارِ وَعَذابٍ في القَبْر

« ***Nous voilà au matin et le règne appartient à Allah. Louange à Allah, Il n'y a pas d'autre divinité sauf Allah Seul, sans associé. A Lui la royauté, à Lui la louange et Il est capable de toute chose. Seigneur ! Je Te demande le bien de ce jour [ou de cette nuit] et le bien qui vient après. Et je me mets sous Ta protection contre le mal de ce jour [ou de cette nuit] et le mal qui vient après. Ô Seigneur ! Je me mets sous Ta protection contre la paresse et les maux de la vieillesse. Je demande Ta protection contre le châtiment de l'Enfer et contre les tourments de la tombe*[2]*.*** »

Le soir on commence par dire : « ***Nous voilà au soir***... »

10) Dire une fois le matin et trois fois le soir :

أَعوذُ بِكَلِماتِ اللّهِ التّامّاتِ مِنْ شَرِّ ما خَلَق

« ***Je me mets sous la protection des paroles parfaites d'Allah contre le mal qu'Il a créé*[3]*.*** »

At-Tirmidhî l'a également rapporté[4] avec un ajout dans lequel il est mentionné : « ***Quiconque dit trois fois le soir « Je me mets sous la protection des paroles parfaites d'Allah contre le mal qu'Il a créé », le poison ne pourra pas le toucher cette soirée*** » et a qualifié cette version d'acceptable (« *Hasan* »).

---

[1] Rapporté par Abû Dâwûd (n°5074) et Ibn Mâjah (n°3871). Jugé authentique par Ibn Hibbân et Al-Hâkim.
[2] Rapporté par Muslim (n°6846).
[3] Rapporté par Muslim (n°6818).
[4] Rapporté par At-Tirmidhî (n°3605). NdT : le poison inclut celui des reptiles venimeux tels que le serpent et le scorpion, et plus généralament la sorcellerie, le mauvais œil... »



FORMULES SPÉCIFIQUES AU MATIN

1) ***Quiconque dit : « Il n'y a d'autre divinité qu'Allah Unique, sans associé. A Lui la royauté, à Lui la louange et Il est Capable de toute chose » cent fois dans une journée, cela lui équivaut à libérer dix esclaves, cent bonnes actions lui sont comptées, cent mauvaises actions lui sont effacées, et il dispose d'une protection contre Satan toute cette journée jusqu'au soir[1].*** »

En arabe :

لا إلهَ إلاّ اللّهُ وحْـــدَهُ لا شَـــريكَ لهُ، لهُ المُـــلْكُ ولهُ الحَمْـــد، وهُوَ على كُلّ شَيءٍ قَدير

2) Dire :

أَصْـــبَحْنا[أَمْسَـــينا] علـــى فِطْـــرَةِ الإسْلام ، وَعَلَـــى كَلِـــمَةِ الإخْـــلاص ، وَعلـــى دينِ نَبِـــيِّنا مُحَـــمَّدٍ وَعَلـــى مِلَّـــةِ أبينـــا إِبْـــراهيـــمَ حَنيـــفاً مُسْلِـــماً وَمـــا كـــانَ مِنَ المُشـــرِكيـــن

« ***Nous voici au matin [ou au soir], et en nous se trouve la nature première qui est l'Islam, en nous la parole du monothéisme ; nous sommes dans la religion de notre prophète Muhammad (ﷺ) et sur la voie de notre père Ibrâhîm qui vouait son culte exclusivement à Allah, soumis à Lui, et n'était point du nombre des associateurs[2].*** »

3) Dire trois fois :

سُبْحـــانَ اللهِ وَبِحَمْـــدِهِ عَدَدَ خَلْـــقِه ، وَرِضـــا نَفْسِـــه ، وَزِنَـــةَ عَـــرْشِـــه ، وَمِـــدادَ كَلِمـــاتِـــه

« ***Gloire et pureté ainsi que louange à Allah autant de fois que le nombre de Ses créatures, autant de fois qu'il faut pour Le satisfaire, autant que le poids de Son Trône et que l'étendue de Ses paroles[3].*** »

---

[1] Rapporté par Al-Bukhârî (n°3293).
[2] Rapporté par Ahmad (n°15397) et At-Tabarânî (cf. « *Al-Kabîr* »).
[3] Rapporté par Muslim (n°6851) et Abû Dâwûd (n°1503). Cette formule de rappel est surnommé « l'évocation infinie ».



QUELQUES FORMULES À RÉCITER AVANT DE DORMIR

1) ᶜÂïshah (ﷺ) relate que chaque nuit où le prophète (ﷺ) se mettait au lit pour dormir, il regroupait ses mains et crachotait dessus en lisant les sourates « *Al-Ikhlâs̱* », « *Al-Falaq* » et « *An-Nâs* » puis il passait ses mains sur toute la partie possible du corps en commençant par la tête, le visage puis la partie avant de son corps. Il faisait cela trois fois[1].

2) Dire « ***Allahu Akbar*** » (Allah est plus Grand) trente-quatre fois, « ***Alhamdulillah*** » (Louange à Allah) trente-trois fois, et « ***Subẖânallah*** » (Gloire et pureté à Allah) trente-trois fois[2].

C'est-à-dire qu'il faut dire : « ***Subhânallah wa alhamdulillah wa Allah Akbar*** » trente-trois fois [puis ajouter « ***Allahu Akbar*** »].

3) Dire :

بِاسْمِكَ رَبِّي وَضَعْتُ جَنْبِي وَبِكَ أَرْفَعُهُ إِنْ أَمْسَكْتَ نَفْسِي فَارْحَمْهَا وَإِنْ أَرْسَلْتَهَا فَاحْفَظْهَا بِمَا تَحْفَظُ بِهِ عِبَادَكَ الصَّالِحِينَ

« ***C'est en Ton nom, Seigneur, que je me suis couché et en Ton nom que je me lève. Si Tu retiens mon âme, alors sois clément envers elle ; par contre, si Tu la laisses vivre, protège-la comme Tu protèges Tes serviteurs vertueux[3].*** »

4) Le prophète (ﷺ) a dit : « ***Quiconque récite la nuit les deux derniers versets de la sourate Al-Baqarah, elles lui suffiront[4].*** » Cela signifie qu'ils le protègeront contre tout mal qui peut lui nuire. Les deux versets sont les suivants :

---

[1] Comme rapporté par Al-Bukhârî (n°5017).
[2] Rapporté par Al-Bukhârî (n°6320) et Muslim (n°6830).
[3] Rapporté par Al-Bukhârî (n°6320).
[4] Rapporté par Al-Bukhârî (n°5009) et Muslim (n°1877). Il a été relevé dans plus d'un livre que ces versets sont à réciter au moment du sommeil mais – et Allah est plus Savant – il n'existe rien dans les termes du hadith qui indique que cela soit réservé aux invocations du sommeil. Au maximum, on peut dire que cela fait partie des invocations du soir. On peut donc commencer à les prononcer dès que le soleil est couché.

﴿ ءَامَنَ ٱلرَّسُولُ بِمَآ أُنزِلَ إِلَيۡهِ مِن رَّبِّهِۦ وَٱلۡمُؤۡمِنُونَۚ كُلٌّ ءَامَنَ بِٱللَّهِ وَمَلَٰٓئِكَتِهِۦ وَكُتُبِهِۦ وَرُسُلِهِۦ لَا
نُفَرِّقُ بَيۡنَ أَحَدٖ مِّن رُّسُلِهِۦۚ وَقَالُواْ سَمِعۡنَا وَأَطَعۡنَاۖ غُفۡرَانَكَ رَبَّنَا وَإِلَيۡكَ ٱلۡمَصِيرُ ٢٨٥ لَا يُكَلِّفُ ٱللَّهُ
نَفۡسًا إِلَّا وُسۡعَهَاۚ لَهَا مَا كَسَبَتۡ وَعَلَيۡهَا مَا ٱكۡتَسَبَتۡۗ رَبَّنَا لَا تُؤَاخِذۡنَآ إِن نَّسِينَآ أَوۡ أَخۡطَأۡنَاۚ رَبَّنَا وَلَا
تَحۡمِلۡ عَلَيۡنَآ إِصۡرٗا كَمَا حَمَلۡتَهُۥ عَلَى ٱلَّذِينَ مِن قَبۡلِنَاۚ رَبَّنَا وَلَا تُحَمِّلۡنَا مَا لَا طَاقَةَ لَنَا بِهِۦۖ وَٱعۡفُ عَنَّا
وَٱغۡفِرۡ لَنَا وَٱرۡحَمۡنَآۚ أَنتَ مَوۡلَىٰنَا فَٱنصُرۡنَا عَلَى ٱلۡقَوۡمِ ٱلۡكَٰفِرِينَ ﴾

« **Le messager a cru en ce qu'on a fait descendre vers lui venant de son Seigneur, et aussi les croyants. Tous ont cru en Allah, en Ses anges, à Ses livres et en Ses messagers; (en disant) : « Nous ne faisons aucune distinction entre Ses messagers ». Et ils ont dit : « Nous avons entendu et obéi. Seigneur, nous implorons Ton pardon. C'est à Toi que sera le retour ». Allah n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité. Elle sera récompensée du bien qu'elle aura fait et punie du mal qu'elle aura fait. Seigneur, ne nous châtie pas s'il nous arrive d'oublier ou de commettre une erreur. Seigneur ! Ne nous charge pas d'un fardeau lourd comme Tu as chargé ceux qui vécurent avant nous. Seigneur ! Ne nous impose pas ce que nous ne pouvons supporter, efface nos fautes, pardonne-nous et fais nous miséricorde. Tu es Notre Maître, accorde-nous donc la victoire sur les peuples infidèles**[1] ».

5) Dire trois fois :

اللّهُمَّ قِني عَذابَكَ يَوْمَ تَبْعَثُ عِبادَك

« ***Seigneur ! Epargne-moi Ton châtiment le jour où Tu ressusciteras Tes serviteurs***[2]***.*** »

6) Dire :

الحَمْدُ للهِ الَّذي أَطْعَمَنا وَسَقانا، وَكَفانا، وَآوانا، فَكَمْ مِمَّنْ لا كافِيَ لَهُ وَلا مُؤْوِيَ

« ***Louanges à Allah, qui nous a procuré à manger et à boire, nous a protégé de tout mal et nous a assuré un asile. Or nombreux sont ceux qui n'ont personne pour les protéger et pour leur assurer le gîte***[3]***.*** »

---

[1] S. 2, v. 285-286.

[2] Rapporté par At-Tirmidhî (n°3398) et Abû Dâwûd (n°5045). At-Tirmidhî l'a qualifié de bonnement authentique.

[3] Rapporté par Muslim (n°6832).

7) Dire :

اللّهُـــمَّ إِنَّـــكَ خَلَـــقْتَ نَفسَـــي وَأَنْـــتَ تَوَفّـــاهـــا لَكَ مَمـــاتـــها وَمَحْـــياها ، إِنْ أَحْيَيْـــتَها فاحْفَظْـــها ، وَإِنْ أَمَتَّـــها فَاغْفِـــرْ لَـــها . اللّهُـــمَّ إِنَّـــي أَسْـــأَلُـــكَ العـــافِـــيَة

« ***Seigneur ! C'est Toi qui as créé mon âme et c'est Toi qui la fait mourir, c'est à Toi qu'appartient sa mort et sa vie. Si Tu la laisses vivre, alors protège-là ; et si Tu lui donnes la mort, alors pardonne-lui. Ô Seigneur, je Te demande le salut***[1]**.** »

8) Lire le verset « *Al-Kursiy* » (v. 255 de la deuxième sourate). Quiconque le lit ne cesse d'avoir avec lui une protection venant d'Allah, et Satan ne l'approchera pas jusqu'au matin[2]. Ce verset est le suivant :

﴿ ٱللَّهُ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ٱلۡحَيُّ ٱلۡقَيُّومُۚ لَا تَأۡخُذُهُۥ سِنَةٞ وَلَا نَوۡمٞۚ لَّهُۥ مَا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِي ٱلۡأَرۡضِۗ مَن ذَا ٱلَّذِي يَشۡفَعُ عِندَهُۥٓ إِلَّا بِإِذۡنِهِۦۚ يَعۡلَمُ مَا بَيۡنَ أَيۡدِيهِمۡ وَمَا خَلۡفَهُمۡۖ وَلَا يُحِيطُونَ بِشَيۡءٖ مِّنۡ عِلۡمِهِۦٓ إِلَّا بِمَا شَآءَۚ وَسِعَ كُرۡسِيُّهُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضَۖ وَلَا يَـُٔودُهُۥ حِفۡظُهُمَاۚ وَهُوَ ٱلۡعَلِيُّ ٱلۡعَظِيمُ ﴾

« **Allah ! Point de divinité à part Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par Lui-Même et par qui tout subsiste. Ni somnolence ni sommeil ne Le saisissent. A Lui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ? Il connaît leur passé et leur futur. Et, de Sa science, ils n'embrassent que ce qu'Il veut. Son *Kursiy* déborde les cieux et la terre, dont la garde ne Lui coûte aucune peine. Et Il est le Très Haut, le Très Grand**[3]**.** »

9) Dire :

بِاسْـــمِكَ اللّهُـــمَّ أَمـــوتُ وَأَحْـــيا

« ***C'est en Ton nom, Seigneur, que je vis et que je meurs***[4]**.** »

---

[1] Rapporté par Muslim (n°6826).

[2] Hadith dont le contenu est reconnu authentique à l'unanimité, relaté par Abû Hurayrah (ﷺ), cf. Al-Bukhârî (n°3275, 5010).

[3] S. 2, v. 255. NdT : le « *Kursiy* », traduit parfois à tort par le terme de trône (*ᶜArsh*), est l'endroit ou Allah le Tout-Puissant pose Ses deux pieds, d'une manière qui convient à Sa Majesté. Sa taille, bien qu'immense, l'est bien moins que celle du trône comme cela a été rapporté dans un hadith du prophète (ﷺ).

[4] Rapporté par Al-Bukhârî (n°6312) et Muslim (n°6822).

10) Al-Barâ' Ibn ᶜÂzib (ﷺ) relate que le messager d'Allah (ﷺ) lui a dit : « ***Lorsque tu prends place sur ton lieu de sommeil, fais les ablutions comme tu le fais pour la prière, puis installe-toi sur le flanc droit et dis : « Ô Seigneur ! Je T'ai soumis mon âme, je T'ai soumis toutes mes affaires, j'ai tourné mon visage vers Toi et je m'en suis remis à Toi en toute chose ; par amour et par crainte pour Toi. Nul refuge ni abri contre Toi sauf auprès de Toi. J'ai cru au Livre que Tu as descendu et au prophète que Tu as envoyé. » Si tu meurs cette nuit, tu seras alors sur la nature saine. Et fais en sorte qu'elles soient tes dernières paroles[1].*** »

Et dans une version : « ***Et si tu te réveilles au matin, elles seront une récompense pour toi[2].*** »

11) Lire la sourate « *Al-Kâfirûn* » (S. 109), car elle est une protection contre le polythéisme (« *shirk* »)[3].



[1] Rapporté par Al-Bukhârî (n°6311) et Muslim (n°2710).

[2] Rapporté par Al-Bukhârî (n°7488) et Muslim (n°2710) sauf que dans la version de Muslim, il est dit : « ***un bien pour toi*** » au lieu de « ***une récompense...*** »

[3] Rapporté par Abû Dâwûd (n°7488), An-Nasâ'î (n°7488) et Al-Hâkim (n°7488), qui a jugé sa chaîne de transmission authentique, de même qu'Ibn Hibbân.

QUELQUES BONNES MANIÈRES LORS DU SOMMEIL

ᶜÂïshah (ﷺ) a dit : « ***Lorsque le prophète (ﷺ) voulait dormir alors qu'il était en état d'impureté majeure, il lavait ses parties puis faisait ses ablutions comme pour prier[1].*** »

Par ailleurs, le prophète (ﷺ) a dit : « ***Ne laissez pas le feu allumé dans vos maisons lorsque vous dormez[2].*** »

LORSQU'ON VOIT QUELQUE CHOSE D'AGREABLE DANS SON SOMMEIL, IL EST BON DE :

- Savoir que ceci est une bonne nouvelle venant d'Allah (ﷻ)[3].
- Louer Allah (ﷻ) pour cela[4].
- En parler aux personnes que l'on aime[5].

LORSQU'ON VOIT QUELQUE CHOSE DE DESAGREABLE DANS SON SOMMEIL, IL EST BON DE :

- Savoir que ceci provient de Satan[6].
- Se mettre sous la protection d'Allah contre le mal de cette vision[7].
- Se mettre sous la protection d'Allah contre Satan[8].
- N'en parler à personne[9].
- Crachoter à sa gauche trois fois[1].

---

[1] Rapporté par Al-Bukhârî (n°288), Muslim (n°697) et d'autres.
[2] Rapporté par Al-Bukhârî (n°6293) et Muslim (n°5225) d'après Ibn ᶜUmar (ﷺ).
[3] Le terme « bonne nouvelle » est dans la version de Muslim (n°5865). Il est rapporté dans les deux authentiques : « ***La bonne vision vient d'Allah*** » cf. Al-Bukhârî (n°7044).
[4] Cf. Al-Bukhârî (n°6925).
[5] Cf. Al-Bukhârî (n°7044) et Muslim (n°2261).
[6] Cf. Al-Bukhârî (n°6995) et Muslim (n°2261).
[7] Cf. Al-Bukhârî (n°6985).
[8] Cf. Al-Bukhârî (n°6985) et Muslim (n°2261).
[9] Cf. Al-Bukhârî (n°6985) et Muslim (n°2261).

- Faire la prière[2].

- Si on veut reprendre son sommeil, se tourner du côté opposé à celui auquel on se trouvait[3].

- [Savoir] que cette vision ne causera aucun mal[4].

CE QU'IL EST BON DE DIRE LORSQU'ON SE REVEILLE

1) ᶜUbâdah Ibn As-Sâmit (ﷺ) relate que le prophète (ﷺ) a dit : « ***Quiconque se réveille la nuit, qu'il dise : « Il n'y a de divinité légitime qu'Allah Unique, sans associé. A Lui la royauté, à Lui la louange et Il est capable de toute chose. Louange à Allah, gloire et pureté à Allah, Il n'y a de divinité légitime qu'Allah, et Allah est plus Grand. Il n'y de force ni de puissance que par Allah. » Puis qu'il dise : « Allah, pardonne-moi ! » ou bien qu'il invoque, son invocation sera exaucée. Et s'il fait les ablutions et prie, sa prière sera acceptée[5].*** »

لا إلهَ إلاّ اللّهُ وَحْـــدَهُ لا شَــريكَ له، لهُ المُلْــكُ ولهُ الحَمــد، وهوَ على كلّ شيءٍ قدير، سُــبْحانَ اللهِ، والحمْــدُ لله ، ولا إلهَ إلاّ اللهُ واللهُ أكبَر، وَلا حَولَ وَلا قوّة إلاّ باللّهِ العليّ العظيم ، رَبِّ اغْفرْ لي

2) Dire : « ***Louange à Allah qui nous a rendus à la vie après nous avoir fait mourir, et tout retourne à Lui[6].*** »

الحَمْــدُ لِلّهِ الّذي أَحْـيَانا بَعْــدَ ما أَماتَــنا وَإليهِ النُّــشور

3) Dire : « ***Louange à Allah qui m'a rendu la vie, m'a préservé dans ma santé et m'a permis de L'évoquer[7].*** »

الحمدُ للهِ الّذي رَدَّ عَليَّ رُوحِي وَ عَافَانِي في جَسَدِي وَأَذِنَ لِي بِذِكْرِه

---

[1] Cf. Al-Bukhârî (n°6986) et Muslim (n°2261).
[2] Cf. Al-Bukhârî (n°7017) et Muslim (n°2263).
[3] Cf. Muslim (n°2262).
[4] Cf. Al-Bukhârî (n°6995) et Muslim (n°2261).
[5] Rapporté par Al-Bukhârî (n°1154).
[6] Rapporté par Al-Bukhârî (n°6312) et Muslim (n°6825).
[7] Rapporté par At-Tirmidhî (n°3401) et Ibn As-Sunnî. An-Nawawî a jugé sa chaîne de transmission authentique. Note : ce hadith est spécifique à la nuit, tandis que les deux suivants concernent aussi bien le jour que la nuit.

4) Le prophète (ﷺ) a dit : « ***Lorsque l'un d'entre vous se réveille de son sommeil, qu'il n'introduise pas ses mains dans le récipient [d'eau] avant de les avoir lavées trois fois, car personne d'entre vous ne sait où ses mains ont passé la nuit[1].*** »

5) Il (ﷺ) a également dit : « ***Lorsque l'un d'entre vous se réveille de son sommeil, qu'il inspire [l'eau avec son nez] trois fois, car Satan passe la nuit dans ses narines[2].*** »

Empresse toi donc – qu'Allah (ﷻ) te rende la santé – de prononcer régulièrement les invocations du sommeil, du réveil et autres ; afin de commencer ton jour avec en bien et le finir en bien.

Qu'Allah te facilite tout bien, qu'Il te préserve de tout mal, et qu'Il t'aide à L'évoquer, à Lui être reconnaissant et à L'adorer de bonne manière.



[1] Rapporté par Al-Bukhârî (n°162) et Muslim (n°641).
[2] Rapporté par Al-Bukhârî (n°3295) et Muslim (n°563).

Règles qui se rapportent à la manière de se purifier pour le malade

Après cela, mon cher frère malade, voici quelques paroles du noble sheikh Muhammad Ibn cUthaymîn (ﷺ) :

1) « Il est du devoir du malade de se purifier avec de l'eau. Soit il accomplit les ablutions après un évènement mineur ou bien le bain rituel après un évènement majeur.

2) S'il n'est pas en mesure de se purifier avec de l'eau ou qu'il craint en cela de voir sa maladie s'amplifier ou le retard de sa guérison, alors il peut accomplir l'ablution sèche.

3) Pour effectuer l'ablution sèche, il faut poser ses mains sur de la terre pure (une fois seulement), puis les appliquer sur l'ensemble du visage puis les frotter l'une contre l'autre. S'il n'est pas capable de le faire lui-même, une autre personne peut le faire à sa place en posant ses deux mains sur la terre pure puis en l'appliquant sur le visage du malade puis sur ses deux mains. De même, une autre personne peut lui faire les ablutions si le malade n'est pas en mesure de les faire lui-même.

4) Il est permis d'effectuer les ablutions sèches à partir d'un mur ou d'une autre surface pure sur laquelle se trouve de la poussière. Toutefois, si le mur est enduit d'une matière autre que la terre – telle que la peinture – on n'accomplit pas les ablutions sèches avec, à moins qu'il soit couvert de poussière.

5) Si on est dans l'incapacité d'effectuer les ablutions sèches sur de la terre, un mur ou autre chose contenant de la poussière, il n'y a aucun mal à ce qu'on dépose de la terre dans un récipient ou sur un tissu/mouchoir et que l'on s'en serve pour les ablutions sèches.

6) Si on accomplit les ablutions sèches pour prier et que l'on reste en état de pureté jusqu'à la prière suivante, on peut prier avec les premières ablutions sèches sans avoir à les recommencer. En fait, tant que rien ne vient annuler l'état de pureté, on se considère toujours comme tel.

7) Il incombe au malade de purifier son corps des souillures. S'il ne peut vraiment pas le faire, alors il prie dans l'état où il se trouve, sa prière est valable et il ne la recommencera pas.

8) Il incombe au malade de prier dans un habit pur. Si son habit est touché d'une impureté, il doit le laver ou bien se changer et mettre un habit propre. S'il n'a pas la capacité de le faire, il prie dans l'état où il se trouve, sa prière est valable et il ne la recommencera pas.

9) Il incombe au malade de prier sur un lieu pur. Si l'emplacement où il se trouve contient une impureté, il doit la laver ou chercher un autre endroit pur, ou encore le couvrir de quelque chose de pur. S'il n'est pas en mesure de le faire, il prie dans l'état où il se trouve, sa prière est valable et il ne la recommencera pas.



Règles qui se rapportent à la manière de se prier pour le malade

1) Il est obligatoire pour le malade d'accomplir la prière obligatoire debout, quitte à le faire en étant recourbé, ou en s'appuyant sur un mur, une colonne ou une canne...

2) S'il ne lui est pas possible de prier debout, alors il doit prier assis. Le mieux est qu'il s'assoie en tailleur au moment de la station debout et de l'inclinaison, et à genoux lors de la prosternation.

3) S'il ne lui est pas possible de prier assis, il prie alors sur son flanc tout en faisant face à la Qiblah. Et le flanc droit est préférable au flanc gauche. S'il ne lui est pas possible dans ce cas de faire face à la Qiblah, il prie dans la direction dans laquelle il se trouve et n'a pas à recommencer la prière.

4) S'il ne lui est pas possible de prier sur son flanc, il prie allongé sur le dos en dirigeant ses jambes en direction de la Qiblah. Et la meilleure chose est de lever un peu sa tête pour qu'elle soit dirigée vers la Qiblah. S'il est dans l'incapacité de diriger ses jambes vers la Qiblah, il prie dans la direction dans laquelle il se trouve et n'a pas à recommencer la prière

5) Il est obligatoire que le malade s'incline et se prosterne [durant sa prière]. S'il est incapable, il le fait en penchant sa tête en essayant de marquer plus le geste lors de la prosternation que lors de l'inclinaison. S'il est capable de faire l'inclinaison et non la prosternation, il s'incline lors de l'inclinaison et penchera sa tête pour la prosternation. Si c'est l'inverse, il se prosterne lors de la prosternation et penchera la tête pour l'inclinaison.

6) S'il n'est pas capable de pencher sa tête pour imiter l'inclinaison ou la prosternation, il le fait en clignant de l'œil : c'est-à-dire en clignant moyennement pour l'inclinaison et un peu plus intensément pour la prosternation. Quant au fait de le faire en montrant du doigt comme le font certains malades, ce n'est pas correct. Et je ne connais pas un seul fondement à cela dans le Livre et la Sunna, ni dans les paroles des gens de science.

7) S'il n'est ni capable de pencher la tête, ni de cligner de l'œil, il prie alors avec son cœur, en ayant l'intention d'effectuer la station debout,

l'inclinaison, la prosternation avec son cœur. Et chacun est rétribué en fonction de son intention.

8) Il est obligatoire pour le malade d'effectuer toutes les prières à leur heure, selon ses capacités, comme décrit précédemment. Et il ne lui est pas permis de les effectuer après la fin de leur période.

9) S'il lui est pénible de toutes les effectuer à leur heure, il lui est alors permis de regrouper les prières du *Zhuhr* et du *ᶜAsr*, de même que celles du *Maghrib* et du *ᶜIshâ'* soit à l'heure de la première des deux, ou à celle de la seconde, en fonction de ce qui lui est possible. Autrement dit, il a le droit de prier le *ᶜAsr* en avance avec le *Zhuhr* à l'heure de cette dernière, ou bien de prier le *Zhuhr* avec le *ᶜAsr* à l'heure de cette dernière. De la même manière, il peut prier le *ᶜIshâ'* en avance avec le *Maghrib* ou bien le *Maghrib* à l'heure du *ᶜIshâ'*.

En revanche, la prière du Fajr ne se regroupe ni avec la prière précédente, ni avec la prière suivante, car sa période est bien distincte et discontinue par rapport à la prière précédente (*ᶜIshâ'*) et la prière suivante (*Zhuhr*).

Allah (ﷻ) a dit :

﴿ أَقِمِ ٱلصَّلَوٰةَ لِدُلُوكِ ٱلشَّمۡسِ إِلَىٰ غَسَقِ ٱلَّيۡلِ وَقُرۡءَانَ ٱلۡفَجۡرِۖ إِنَّ قُرۡءَانَ ٱلۡفَجۡرِ كَانَ مَشۡهُودٗا ﴾

« **Accomplis la prière au déclin du soleil jusqu'à l'obscurité de la nuit, et [fais] aussi la lecture à l'aube, car la lecture à l'aube a des témoins[1].** »

Ecrit par l'indigent en Allah (ﷻ), Muhammad Sâlih Al-ᶜUthaymîn, le 14/1/1400 h.



[1] S. 17, v. 78.

Questions à propos de la purification du malade et de sa prière

Mon frère malade, qu'Allah te guérisse ! Âmîn !

Dans le but de compléter ce qui a été dit au sujet de la purification et la prière du malade, je vais te rappeler certaines règles que le malade a besoin de connaître ainsi que certaines erreurs fréquemment commises et à éviter.

Comment se purifier et prier lorsqu'on est atteint de sorties de gaz de maniere permanente ?

Le sheikh Ibn cUthaymîn (ﷺ) a répondu à cette question en disant : « S'il n'est pas capable de contenir ces sorties de gaz au point qu'elles se produisent indépendamment de son choix, et qu'elles se produisent de manière chronique, alors leur statut religieux est le même que ceux qui sont atteint d'incontinence urinaire. Il lui revient de faire ses ablutions à l'entrée de l'heure de prière puis de prier immédiatement. Si quelque chose sort pendant la prière, cela ne l'annulera pas, en raison de la parole d'Allah (ﷻ) : « **Craignez Allah autant que vous le pouvez[1]** » et de Sa parole : « **Allah n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité[2].** »[3] »

Que faire lorsque le malade veut prier sur son lit, etant incapable de faire autrement, mais que le lit n'est pas oriente en direction de la Qiblah ?

Le sheikh Ibn cUthaymîn (ﷺ) a répondu à cette question en disant : « S'il est possible pour le malade de réorienter son lit en se faisant aider par les gens autour de lui, qu'il le fasse. S'il n'est pas capable, et qu'il n'est pas capable non plus de se diriger lui-même en direction de la Qiblah, alors il

---

[1] S. 64, v. 16.
[2] S. 2, v. 286.
[3] Cf. « *Majmûc fatâwâ wa rasâ'il ibn cUthaymîn* ».

prie quelle que soit sa direction, car cela rentre dans le cadre de la parole d'Allah : « **Allah seul appartiennent l'Est et l'Ouest. Où que vous vous tourniez, la Face (direction) d'Allah est donc là[1]. **»[2] »

L'ABLUTION SECHE (TAYAMMUM) SUFFIT-ELLE POUR LA GRANDE IMPURETE ?

Certains malades, lorsqu'ils sont dans l'incapacité d'utiliser de l'eau, font l'ablution sèche pour l'impureté mineure mais ne le font pas pour l'impureté majeure. Par exemple, si une personne est en impureté majeure (suite à un écoulement de sperme), elle ne fait pas l'ablution sèche pensant que cela ne s'applique qu'à l'impureté mineure. Or, cela est une erreur manifeste car l'ablution sèche est à la fois pour l'impureté mineure et majeure en cas d'incapacité à utiliser l'eau.

Le sheikh Ibn ᶜUthaymîn (ﷺ) dit à ce sujet : « Lorsque l'homme – ou la femme – est en état d'impureté et qu'il/elle est malade et dans l'incapacité d'utiliser de l'eau, il peut dans ce cas faire l'ablution sèche, comme le montre la parole d'Allah (ﷻ) : « **Mais si vous êtes malades, ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il a fait ses besoins ou si vous avez touché aux femmes et que vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à la terre pure, passez-en sur vos visages et vos mains[3].** »

COMMENT SE PURIFIER ET PRIER POUR CELUI QUI EST ATTEINT D'INCONTINENCE URINAIRE ?

Le sheikh Ibn ᶜUthaymîn (ﷺ) a répondu à cette question en disant : « Il est obligatoire pour quiconque est atteint d'incontinence urinaire de ne faire les ablutions pour la prière qu'après l'entrée de son heure. Après avoir lavé ses parties intimes, il les recouvre de quelque chose qui évitera que l'urine n'atteigne ses habits ou son corps, puis il fait les ablutions et prie. Et il peut ainsi effectuer aussi bien les prières obligatoires que surérogatoires. Et s'il veut effectuer une prière surérogatoire en dehors des heures de

[1] S. 2, v. 115.
[2] Cf. « *Tuḫfat Al-Marîḏh* ».
[3] S. 5, v. 6.

prière obligatoire, il fait comme nous avons mentionné en se protégeant puis en faisant ses ablutions et sa prière[1]. »

DELAISSER SANS RAISON LA PURIFICATION AVEC DE L'EAU

Certains malades délaissent l'utilisation de l'eau pour la purification, sans raison valable, ou nuisance particulière.

Par exemple : une personne blessée à l'œil, ou bien à la main ou au pied, délaisse les ablutions et opte pour l'ablution sèche alors qu'elle est dans la capacité d'utiliser de l'eau pour le reste de son corps sans difficulté. Or ceci n'est pas permis. Nous disons dans ce type de cas qu'il faut faire ses ablutions en lavant ce qu'il est possible parmi les membres concernés pas les ablutions. Quant aux membres pour lesquels l'eau est nuisible, il n'y a pas de mal à les délaisser. Et si un membre est blessé, il faut juste passer la main mouillée dessus lorsque cela ne cause pas de mal au malade.

Chez certains malades, la blessure (ou brûlure) est couverte par une bande, en allant par exemple des orteils jusqu'à la mi-jambe. Ces personnes passent alors leurs mains mouillées (« NdT : cet acte est appelé le *mas'h* ») sur la bande entière. Or, l'acte convenable est de ne passer les mains mouillées que sur la partie qui couvre les membres concernés par les ablutions.

DELAISSER SANS RAISON DES PILIERS DE LA PRIERE

Certains malades se plaignent d'une douleur à la tête ou à l'œil et le médecin leur déconseille la prosternation pendant leur maladie car celle-ci l'aggrave. Dès lors, ces malades – qu'Allah les guérisse – se mettent, sur la parole du médecin, à effectuer toutes leurs prières en position assise. Et ceci est interdit car le malade est capable dans ce cas de prier debout. Or la station debout, lorsqu'elle est possible, est un des piliers de la prière, en raison de la parole du prophète (ﷺ) : « ***Prie debout. Si tu ne peux pas, alors assis. Si tu ne peux pas, alors allongé sur le côté[2].*** »

Les gens de science ont affirmé que ce hadith indique que pour quiconque est capable de prier debout, sans pouvoir effectuer l'inclinaison

---

[1] Cf. « *Majmû[c] fatâwâ wa rasâ'il ibn [c]Uthaymîn* ».
[2] Rapporté par Al-Bukhâri.

ou la prosternation, l'obligation de prier debout reste valable. En effet, ceci est un pilier de la prière, qu'il est donc obligatoire de respecter lorsque cela est possible. Aussi, l'incapacité à effectuer un pilier n'entraine pas la dispense des autres piliers.

Et puisqu'il en est ainsi, nous disons au malade que dans tel cas, il doit prier debout. Puis lorsque vient le moment de l'inclinaison ou de la prosternation, il n'a qu'à incliner légèrement son dos, et cela sera suffisant et équivalent à la prosternation complète que le médecin leur a déconseillée.

DELAISSER SANS RAISON LA PRIERE EN GROUPE

Par ailleurs, il arrive que certains malades abandonnent la prière en groupe sans excuse valable. Par exemple, lorsque le médecin leur déconseille la prosternation, ils se mettent à prier dans leur maison. Et cela n'est pas permis : quelle est le rapport entre le fait de ne pas effectuer l'inclinaison ou la prosternation complète et le fait de délaisser la prière en groupe ? Il est donc nécessaire pour ce malade de prier avec le groupe en s'inclinant légèrement pour l'inclinaison et la prosternation, à moins que le médecin lui ait déconseillé de se rendre à la mosquée et de marcher, auquel cas il sera excusé.

MANQUER UNE OU PLUSIEURS PRIERES PENDANT QUE L'ON SE FAIT OPERER

Il arrive que certains malades – qu'Allah les guérisse – manquent une ou deux prières obligatoires pendant une opération ou une période sous anesthésie. Puis, après réanimation, ou lorsqu'ils sortent de leur coma et qu'on leur informe des prières qu'ils ont manquées, ils attendent le lendemain pour rattraper chaque prière avec son équivalente. Par exemple, s'ils manquent le *Fajr*, le *Zhuhr* et le *ᶜAsr*, ils rattrapent la prière du *Fajr* manquée le lendemain en même temps que le *Fajr*, puis celle du *Zhuhr* avec le *Zhuhr* suivant, et ainsi de suite.

Or ceci est une erreur. Ce qui est correct est de prier les prières manquées dès qu'on s'en rappelle tout en respectant la séquence de ces prières. Ainsi, lorsqu'on manque *Fajr*, le *Zhuhr* et le *ᶜAsr* et qu'on ne s'en rappelle à la fin de la journée, on rattrape ces trois prières en commençant par le *Fajr*, puis le *Zhuhr* et enfin le *ᶜAsr*, comme l'indique la parole du

prophète (ﷺ) : « ***Quiconque oublie de prier ou dort pendant la prière, son expiation est de la rattraper dès qu'il s'en rappelle[1].*** »

Ce hadith contient une preuve évidente qu'on doit rattraper une prière oublié ou manquée pour cause de sommeil immédiatement après qu'on s'en rappelle, sans s'attarder, afin de se dégager au plus vite de ses responsabilités.

D'autres, lorsqu'ils manquent une ou plusieurs prières à cause de l'anesthésie, vont jusqu'à décaler le rattrapage des prières au moment où ils sortent de l'hôpital. Certains délaissent complètement la prière lorsqu'ils sont malades et la rattrapent ensuite lorsqu'ils sortent de l'hôpital.

Le noble sheikh Sâlih Al-Fawzân – qu'Allah le récompense – a dit : « Certains malades disent : « Lorsque je guéris, je rattraperai les prières que j'ai manquées ». Et ceci est de l'ignorance ou bien du laxisme de leur part. La prière s'effectue à son heure, dans la mesure du possible, et il n'est pas permis de la reculer après son heure. Il faut donc prendre garde et avertir de cela. »

NE PAS POUVOIR PRIER DE MANIERE PARFAITE NE LEVE PAS L'OBLIGATION DE PRIER

Certains malades, lorsqu'ils sont dans l'incapacité de prier normalement, délaissent complètement la prière en prétendant être excusés. Et ceci est une erreur manifeste.

Le noble sheikh Sâlih Al-Fawzân – qu'Allah le récompense – a dit également : « Et il convient d'éveiller l'attention sur ce que font certains malades qui subissent une opération chirurgicale, et qui délaissent totalement la prière en prétendant ne pas pouvoir la prière de manière normale, ou en prétextant ne pas pouvoir faire les ablutions, ou bien en argumentant que leurs habits sont impurs ou autre prétexte. Et ceci est une erreur grossière ! En fait, il n'est pas permis au musulman de délaisser la prière pour le simple fait qu'il n'est pas capable d'accomplir certaines de ses conditions, piliers ou obligations. Au contraire, il doit prier comme sa situation le permet. Allah a dit : « **Craignez Allah autant que vous le pouvez[2].** »[1] »

---

[1] Rapporté par Al-Bukhârî (n°597) et Muslim (n°1566).
[2] S. 64, v. 16.

Mon frère, qu’Allah (ﷻ) te donne la santé, augmente ta récompense et accroît ta science et tes bonnes œuvres !

❁❁❁

[1] Cf. « *Al-Mulakhkhas Al-Fiqhî* ».

Cinq questions importantes

Il reste maintenant cinq questions par lesquelles je terminerai cet écrit...je te les rappelle pour le bienfait intellectuel qu'elles contiennent, et pour stimuler ta motivation et renforcer ta détermination.

Celles-ci sont :

- La première : souhaiter la mort lors d'une maladie grave.
- La deuxième : les facteurs qui aident le malade à patienter en espérant la récompense.
- La troisième : les conséquences et les bénéfices de la maladie.
- La quatrième : les deux sortes de maladie.
- La cinquième : la visite d'un malade par l'un des grands imams de cette communauté et la manière dont il l'a encouragé.

Souhaiter la mort lors d'une maladie grave

Certains malades – qu'Allah (ﷻ) les guide – souhaitent la mort pour eux-mêmes lorsque la maladie devient intense, afin de pouvoir trouver le repos contre la souffrance et les douleurs atroces qu'ils endurent.

Or ceci n'est pas permis. Qui sait si cette souffrance ne sera pas un bien pour le malade ? Et c'est effectivement le cas s'il endure en espérant la récompense auprès d'Allah (ﷻ). Aussi, souhaiter la mort pour soi-même fait partie des choses qui ont été proscrites.

En effet, le prophète (ﷺ) a dit : « ***Qu'aucun d'entre vous n'espère la mort ! Soit il est bienfaisant et il se peut que cela augmente, ou soit il est malfaisant et il peut alors demander pardon[1].*** »

Et il (ﷺ) a dit : « ***Qu'aucun d'entre vous n'espère la mort à cause d'un mal qui l'a touché. S'il se sent forcé de le faire, qu'il dise : « Allah ! Fais-moi vivre tant que la vie est meilleure pour moi, et reprends-moi si la mort est meilleure pour moi[2].*** » »

---

[1] Rapporté par Al-Bukhârî (n°7235).
[2] Rapporté par Al-Bukhârî (n°6351) et Muslim (n°6755).

Et il (ﷺ) a dit : « ***Qu'aucun d'entre vous n'espère la mort ou ne la demande avant qu'elle ne lui parvienne. Si l'un d'entre vous meurt, ses actions seront assurément interrompues, et la longue vie du croyant ne lui ajoute que du bien[1].*** »

Ces hadiths contiennent des vertus grandioses :

- Le fait que la maladie est un rappel au malade, afin qu'il s'interroge sur ses manquements s'il est négligent, ou bien que cela lui fournisse la détermination de faire davantage de bien lorsqu'il sera guéri.

- Le fait qu'il n'est absolument pas permis d'espérer la mort pour soi-même, hormis dans le cas où la mort est la meilleure des solutions.

- Le fait que lorsque l'homme reste malade, cela est un moyen d'accroître ses bonnes actions, à condition qu'il en espère la récompense d'Allah.

LES FACTEURS QUI AIDENT LE MALADE A PATIENTER EN ESPERANT LA RECOMPENSE

- Qu'il se rappelle que la maladie qui l'a touché était écrite avant même qu'il ne soit créé.

- Qu'il se remémore la situation des malades dont la souffrance est plus intense que la sienne.

- Qu'il garde à l'esprit la récompense qu'Allah a préparée au malade s'il patiente et espère la récompense.

- Que d'être touché dans sa santé est bien moindre que d'être touché dans sa religion.

- Qu'il repense à l'époque où il était en bonne santé et qu'il réalise sa négligence dans la reconnaissance de ce bienfait, afin que cela lui ajoute en patience et en désir de la récompense.

- Qu'il se rende compte que la miséricorde d'Allah (ﷻ) pour Son serviteur est bien plus grande que celle de la mère envers son enfant.

- Qu'il sache qu'il est possible que la maladie qu'il subit soit un moyen qu'Allah (ﷻ) a décrété pour repousser une maladie plus grande ou un mal qui aurait pu le toucher s'il avait été en bonne santé.

---

[1] Rapporté par Muslim (n°6760).

- Qu'il se rappelle que les meilleurs des hommes, autrement dit les prophètes et messagers d'Allah (ﷺ), ont été atteints de toutes sortes de malheurs, comme par exemple Ya^c^qûb qui a été éprouvé par la perte de Yûsuf, ou bien Ayyûb qui a subi une grande maladie.

LES CONSEQUENCES ET LES BENEFICES DE LA MALADIE

- **L'ancrage de l'unicité** (« *tawhîd* ») au plus profond de l'âme.

Lorsque le serviteur constate la faiblesse dont il est victime après avoir été fort, ceci renforce sa certitude qu'Allah (ﷻ) est Celui qui décide toute chose : ce qu'Il veut se produit, et ce qu'Il ne veut pas ne se produit pas. Comme Allah a dit : « **Mais vous ne pouvez vouloir, que si Allah veut, [Lui], le Seigneur de l'Univers[1].** » Il se rend compte également qu'il ne possède pour lui-même ni bien ni mal, et que l'affaire toute entière appartient à Allah, qui fait ce qu'Il décide, et juge comme Il veut. Et Il est le Seul qui mérite l'adoration, personne d'autre que Lui ne la mérite. Ainsi, on ne doit invoquer personne d'autre qu'Allah, ne jurer que par Lui, ne faire de vœu que pour Lui, et ne pas s'exprimer à Son sujet sans science.

La maladie permet aussi de renforcer la certitude qu'Allah est parfaitement Sage dans Ses actes, qu'Il détient les noms sublimes et les attributs de grandeur. Il est Riche alors que nous sommes dans le besoin de Lui, Il est Fort alors que nous sommes faibles.

Lorsque le serviteur ressent pleinement cela, il éprouva d'autant plus le besoin d'Allah (ﷻ), L'aimera davantage et s'en remettra plus souvent à Lui. Il Lui demandera plus souvent pardon pour ses négligences et son laxisme, et sera d'autant plus pénétré de Sa grandeur.

Qu'il prenne donc garde, et qu'il mette en garde, contre l'invocation d'autre que Lui, fut-ce un ange ou un prophète. Et qu'il prenne garde au laxisme dans ce qu'Allah (ﷻ) lui a rendu obligatoire, comme la prière du vendredi, les prières de groupe, l'acquittement de la zakât, le jeûne, le pèlerinage, la bonté envers les parents, la protection des membres contre ce qu'Allah a interdit, c'est par cela – après le bienfait d'Allah – que sa poitrine s'épanouira, que son cœur s'apaisera, et son œil se réjouira.

---

[1] S. 81, v. 29.

- **La sincérité envers Allah** : en fait, les difficultés mènent le serviteur à retourner constamment vers Allah et à L'invoquer exclusivement. Ceci arrive même chez les polythéistes lorsqu'ils subissent des difficultés, comme Allah en a informé :

﴿ فَإِذَا رَكِبُوا۟ فِى ٱلْفُلْكِ دَعَوُا۟ ٱللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ ٱلدِّينَ فَلَمَّا نَجَّىٰهُمْ إِلَى ٱلْبَرِّ إِذَا هُمْ يُشْرِكُونَ ﴾

« **Quand ils montent en bateau, ils invoquent Allah Lui vouant exclusivement leur culte. Une fois qu'Il les a sauvés [des dangers de la mer en les ramenant] sur la terre ferme, voilà qu'ils [Lui] donnent des associés[1].** »

Comment en est-il donc pour le musulman monothéiste ? Il est clair qu'il est encore plus sincère.

- **L'invocation avec indigence et imploration**.

En effet, il n'y pas de lieu de retour pour s'abriter des malheurs sauf vers Lui, et personne sur qui s'appuyer sauf vers Lui.

﴿ وَإِذَا مَسَّ ٱلْإِنسَٰنَ ٱلضُّرُّ دَعَانَا لِجَنۢبِهِۦٓ أَوْ قَاعِدًا أَوْ قَآئِمًا ﴾

« **Et quand le malheur touche l'homme, il fait appel à Nous, couché sur le côté, assis, ou debout[2].** »

﴿ وَإِذَا مَسَّكُمُ ٱلضُّرُّ فِى ٱلْبَحْرِ ضَلَّ مَن تَدْعُونَ إِلَّآ إِيَّاهُ ﴾

« **Et quand le mal vous touche en mer, ceux que vous invoquiez en dehors de Lui se perdent[3].** »

﴿ بَلْ إِيَّاهُ تَدْعُونَ فَيَكْشِفُ مَا تَدْعُونَ إِلَيْهِ إِن شَآءَ وَتَنسَوْنَ مَا تُشْرِكُونَ ﴾

« **C'est plutôt à Lui que vous ferez appel. Puis, Il dissipera, s'Il veut, l'objet de votre appel et vous oublierez ce que vous [Lui] associez[4].** »

﴿ قُلْ مَن يُنَجِّيكُم مِّن ظُلُمَٰتِ ٱلْبَرِّ وَٱلْبَحْرِ تَدْعُونَهُۥ تَضَرُّعًا وَخُفْيَةً ﴾

---

[1] S. 29, v. 65.
[2] S. 10, v. 12.
[3] S. 17, v. 67.
[4] S. 7, v. 41.

« **Dis : « Qui vous délivre des ténèbres de la terre et de la mer alors que vous l'invoquez humblement et en secret. »**[1] »

- **Le retour continuel vers Allah** (dit « *Inâbah* »).

﴿ وَإِذَا مَسَّ ٱلْإِنسَٰنَ ضُرٌّ دَعَا رَبَّهُۥ مُنِيبًا إِلَيْهِ ﴾

« **Et quand un malheur touche l'homme, il appelle son Seigneur en se tournant vers Lui**[2]**.** »

- **La patience du malade avec le désir de la récompense** est un moyen d'entrer au Paradis.

Une femme est venue dire :

- « *Ô messager d'Allah, des fois je m'évanouis et je me découvre, invoque Allah pour moi.* »
- Le prophète (ﷺ) a répondu : « ***Si tu veux patienter, tu auras le Paradis. Et si tu veux, j'invoque Allah pour qu'Il te guérisse.*** »
- Elle dit : « *Je patienterai. Mais comme je me découvre, invoque Allah pour pas que je ne le fasse.* »
- Il invoqua alors pour elle[3].

Par ailleurs, le prophète (ﷺ) a dit : « ***Allah, qu'Il soit élevé, a dit :*** « **Lorsque J'éprouve Mon serviteur de ses deux chéries et qu'il patiente, Je lui accorde le Paradis en échange.** » Ses « deux chéries » signifie « ses deux yeux ».

Le prophète (ﷺ) a dit : « ***Allah, qu'Il soit élevé, a dit :*** **« Fils d'Adam ! Si tu patientes et désires la récompense dès le premier choc, je n'agréerai aucune autre récompense pour toi que le Paradis**[4]**. »**

- **L'expiation de péchés antérieurs**.

Le prophète (ﷺ) a dit : « ***Rien n'atteint le musulman comme fatigue, maladie, angoisse, souci ou difficulté – et même l'épine qui le pique – sans qu'Allah ne lui expie pour cela un partie de ses péchés***[5]**.** »

---

[1] S. 7, v. 63.
[2] S. 39, v. 8.
[3] Rapporté par Al-Bukhârî (n°5652) et Muslim (n°2576).
[4] Rapporté par Ibn Mâjah (n°1597), considéré acceptable par Al-Albânî.
[5] Rapporté par Al-Bukhârî (n°5641) et Muslim (n°6513).

- L'élévation du malade en degrés.

Le prophète (ﷺ) a dit : « ***L'homme dispose parfois d'un rang auprès d'Allah auquel il ne peut parvenir grâce à ses actes. C'est par le fait qu'Allah ne cesse de l'éprouver par ce qu'il déteste qu'Il l'y fait parvenir[1].*** »

- La douleur d'ici-bas est bien moindre que celle de l'au-delà.

﴿ وَمَآ أَصَٰبَكُم مِّن مُّصِيبَةٍ فَبِمَا كَسَبَتْ أَيْدِيكُمْ وَيَعْفُواْ عَن كَثِيرٍ ﴾

« **Tout malheur qui vous atteint est dû à ce que vos mains ont acquis. Et Il pardonne beaucoup[2].** »

- Cela indique qu'Allah a voulu du bien pour Son serviteur.

Le prophète (ﷺ) a dit : « ***Celui dont Allah veut du bien, il l'éprouve[3].*** »

- L'optimisme et la bonne opinion que l'épreuve soit un indice qu'Allah (ﷻ) aime Son serviteur.

« ***Lorsqu'Allah aime un peuple, Il les éprouve[4].*** »

- Prendre conscience du bienfait de la bonne santé et devenir reconnaissant pour cela.

En effet, on ne réalise la valeur des bienfaits qu'après les avoir perdus.

- Il se peut que la maladie permette d'obtenir un bien et de repousser un mal.

﴿ فَعَسَىٰٓ أَن تَكْرَهُواْ شَيْـًٔا وَيَجْعَلَ ٱللَّهُ فِيهِ خَيْرًا كَثِيرًا ﴾

« **Il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose dans laquelle Allah a déposé un grand bien[5].** »

---

[1] Rapporté par Abû Yaᶜlâ et Al-Hâkim, considéré comme bon (« *Hasan* ») par Al-Albânî.
[2] S. 42, v. 30.
[3] Rapporté par Al-Bukhârî (n°5645).
[4] Rapporté par At-Tirmidhî (n°2396), Ibn Mâjah (4031), Ahmad (n°23683), At-Tayâlusî et Al-Bayhaqî.
[5] S. 4, v. 19.

﴿ وَعَسَىٰٓ أَن تَكۡرَهُواْ شَيۡـٔٗا وَهُوَ خَيۡرٞ لَّكُمۡۖ ﴾

« **Il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle est un bien pour vous**[1]**.** »

﴿ إِنَّ ٱلَّذِينَ جَآءُو بِٱلۡإِفۡكِ عُصۡبَةٞ مِّنكُمۡۚ لَا تَحۡسَبُوهُ شَرّٗا لَّكُمۖ بَلۡ هُوَ خَيۡرٞ لَّكُمۡۚ ﴾

« **Ceux qui sont venus avec la calomnie sont un groupe d'entre vous. Ne pensez pas que c'est un mal pour vous, c'est plutôt un bien pour vous**[2]**.** »

- **Le malheur – qu'il soit une maladie ou autre – préserve contre l'orgueil, l'arrogance et la suffisance**.

Combien de malades, étant affaiblis par la maladie, se sont rappelés leur situation lorsqu'ils étaient vigoureux et dynamiques puis ont vu leur situation actuelle et se sont alors amadoués devant leur Seigneur, sont revenus vers Lui et Lui ont demandé pardon pour leur arrogance et leur orgueil passés. Ainsi, après avoir été guéris, leur situation s'est améliorée, ils sont devenus humbles et se sont mis à respecter les autres, ont délaissé la suffisance et la fierté. Au final, la maladie fut pour eux une cause de bien qu'Allah (ﷻ) leur avait destinée.

- **La maladie est également un moyen d'obtenir l'énorme récompense** de la visite des malades pour ses proches, ses amis et toute personne qui vient le visiter.

- **Il se peut également que la maladie soit une exhortation** pour ceux qui le visitent ou entendent parler de lui, et qu'ils soient affectés et influencés en voyant la manière dont le malade patiente et désire la récompense. Il arrive que celui qui vient le visiter se montre négligent dans certains aspects de sa religion, et qu'il se remette alors dans le droit chemin. Ainsi, la récompense du malade augmente par le fait qu'il soit une cause de bien.

LA MALADIE EST DE DEUX SORTES

---

[1] S. 2, v. 216.
[2] S. 24, v. 11.

Mon frère malade, qu'Allah te guérisse, il est nécessaire dans ce contexte de rappeler qu'en ce qui concerne ta maladie, aussi grande soit-elle, elle n'est que légère en comparaison à l'autre maladie.

Sais-tu quelle est l'autre maladie ? C'est la maladie du cœur !

Et je ne vise pas par cela la maladie cardio-vasculaire, comme le rétrécissement de l'aorte, la tachycardie etc. Non ! Je ne veux pas parler de cela.

Pour ne pas faire trop long, voici en détail ce que je veux dire.

Ibn Al-Qayyim (رحمه الله) a dit : « La maladie est de deux sortes : la maladie des cœurs et celles des corps. Toutes deux sont mentionnées dans le Coran. Aussi, la maladie des cœurs est elle-même de deux sortes : la maladie de l'ambiguïté et du doute d'une part, et la maladie des pulsions et de l'égarement d'autre part, toutes deux étant mentionnées dans le Coran. Allah (ﷻ) a dit au sujet de la maladie de l'ambiguïté :

﴿ وَمَا جَعَلۡنَآ أَصۡحَٰبَ ٱلنَّارِ إِلَّا مَلَٰٓئِكَةٗۙ وَمَا جَعَلۡنَا عِدَّتَهُمۡ إِلَّا فِتۡنَةٗ لِّلَّذِينَ كَفَرُواْ لِيَسۡتَيۡقِنَ ٱلَّذِينَ
أُوتُواْ ٱلۡكِتَٰبَ وَيَزۡدَادَ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ إِيمَٰنٗا وَلَا يَرۡتَابَ ٱلَّذِينَ أُوتُواْ ٱلۡكِتَٰبَ وَٱلۡمُؤۡمِنُونَ وَلِيَقُولَ ٱلَّذِينَ
فِي قُلُوبِهِم مَّرَضٞ وَٱلۡكَٰفِرُونَ مَاذَآ أَرَادَ ٱللَّهُ بِهَٰذَا مَثَلٗاۚ كَذَٰلِكَ يُضِلُّ ٱللَّهُ مَن يَشَآءُ وَيَهۡدِي مَن يَشَآءُۚ
وَمَا يَعۡلَمُ جُنُودَ رَبِّكَ إِلَّا هُوَۚ وَمَا هِيَ إِلَّا ذِكۡرَىٰ لِلۡبَشَرِ ﴾

« **Nous n'avons assigné comme gardiens du Feu que des anges. Cependant, Nous n'en avons fixé le nombre que pour éprouver les mécréants, et aussi afin que ceux à qui le Livre a été apporté soient convaincus, et que croisse la foi de ceux qui croient, et que ceux à qui le Livre a été apporté et les croyants n'aient point de doute ; et pour que <u>ceux qui ont au cœur quelque maladie</u> ainsi que les mécréants disent : « Qu'a donc voulu Allah par cette parabole ? » C'est ainsi qu'Allah égare qui Il veut et guide qui Il veut. Nul ne connaît les armées de ton Seigneur, à part Lui. Et ce n'est là qu'un rappel pour les humains[1].** »

Et Allah (ﷻ) a dit au sujet de ceux qui sont appelés à juger avec le Coran et la Sunna et qui refusent et s'en écartent :

---

[1] S. 74, v. 31.

﴿ وَإِذَا دُعُوٓاْ إِلَى ٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ لِيَحۡكُمَ بَيۡنَهُمۡ إِذَا فَرِيقٞ مِّنۡهُم مُّعۡرِضُونَ ٤٨ وَإِن يَكُن لَّهُمُ ٱلۡحَقُّ يَأۡتُوٓاْ إِلَيۡهِ مُذۡعِنِينَ ﴾

« **Et quand on les appelle vers Allah et Son messager pour qu'Il juge parmi eux, voilà que quelques-uns d'entre eux s'éloignent. Mais s'ils ont le droit en leur faveur, ils viennent à lui, soumis[1]. Y a-t-il une maladie dans leurs cœurs ?** »

Voici donc la maladie des ambiguïtés et des doutes.

Quant à la maladie des pulsions, Allah (ﷻ) a dit à ce sujet :

﴿ يَٰنِسَآءَ ٱلنَّبِيِّ لَسۡتُنَّ كَأَحَدٖ مِّنَ ٱلنِّسَآءِ إِنِ ٱتَّقَيۡتُنَّۚ فَلَا تَخۡضَعۡنَ بِٱلۡقَوۡلِ فَيَطۡمَعَ ٱلَّذِي فِي قَلۡبِهِۦ مَرَضٞ وَقُلۡنَ قَوۡلٗا مَّعۡرُوفٗا ﴾

« **Ô femmes du prophète ! Vous n'êtes comparables à aucune autre femme. Si vous êtes pieuses, ne soyez pas trop complaisantes dans votre langage, afin que celui dont le cœur est malade ne vous convoite pas. Et tenez un langage décent[2].** »

Ceci est l'une des maladies des pulsions, qui est la pulsion qui pousse à la fornication. Et Allah est plus Savant.

Quant à la maladie des corps, Allah (ﷻ) a dit à ce sujet :

﴿ لَّيۡسَ عَلَى ٱلۡأَعۡمَىٰ حَرَجٞ وَلَا عَلَى ٱلۡأَعۡرَجِ حَرَجٞ وَلَا عَلَى ٱلۡمَرِيضِ حَرَجٞ وَلَا عَلَىٰٓ أَنفُسِكُمۡ أَن تَأۡكُلُواْ مِنۢ بُيُوتِكُمۡ أَوۡ بُيُوتِ ءَابَآئِكُمۡ أَوۡ بُيُوتِ أُمَّهَٰتِكُمۡ أَوۡ بُيُوتِ إِخۡوَٰنِكُمۡ أَوۡ بُيُوتِ أَخَوَٰتِكُمۡ أَوۡ بُيُوتِ أَعۡمَٰمِكُمۡ أَوۡ بُيُوتِ عَمَّٰتِكُمۡ أَوۡ بُيُوتِ أَخۡوَٰلِكُمۡ أَوۡ بُيُوتِ خَٰلَٰتِكُمۡ أَوۡ مَا مَلَكۡتُم مَّفَاتِحَهُۥٓ أَوۡ صَدِيقِكُمۡۚ لَيۡسَ عَلَيۡكُمۡ جُنَاحٌ أَن تَأۡكُلُواْ جَمِيعًا أَوۡ أَشۡتَاتٗاۚ فَإِذَا دَخَلۡتُم بُيُوتٗا فَسَلِّمُواْ عَلَىٰٓ أَنفُسِكُمۡ تَحِيَّةٗ مِّنۡ عِندِ ٱللَّهِ مُبَٰرَكَةٗ طَيِّبَةٗۚ كَذَٰلِكَ يُبَيِّنُ ٱللَّهُ لَكُمُ ٱلۡأٓيَٰتِ لَعَلَّكُمۡ تَعۡقِلُونَ ﴾

« **Il n'y a pas d'empêchement à l'aveugle, au boiteux, au malade, ainsi qu'à vous-mêmes de manger dans vos maisons, ou dans les maisons de vos pères, ou dans celles de vos mères, ou de vos frères, ou de vos sœurs,**

[1] S. 24, v. 48-49.
[2] S. 33, v. 32.

ou de vos oncles paternels, ou de vos tantes paternelles ou de vos oncles maternels, ou de vos tantes maternelles, ou dans celles dont vous possédez les clefs, ou chez vos amis. Nul empêchement à vous, non plus, de manger ensemble, ou séparément. Quand donc vous entrez dans des maisons, adressez-vous mutuellement des salutations venant d'Allah, bénies et agréables. C'est ainsi qu'Allah vous expose Ses versets, afin que vous compreniez[1]. »

Allah a parlé également de la maladie corporelle dans le contexte du pèlerinage, du jeûne et des ablutions, et ce à cause d'un secret saisissant qui démontre la grandeur du Coran et le fait qu'il suffit pour toute chose à quiconque le comprend et le médite. En fait, les fondements de la médecine sont au nombre de trois : la protection de la bonne santé, la prévention contre les matières nocives, et l'extraction des corps nuisibles. Ainsi, Allah (ﷻ) a évoqué ces trois fondements dans ces trois contextes. » - fin de citation[2].

L'imam Ibn Al-Qayyim (رحمه الله), comme à son habitude, nous a fait part de cette belle parole profitable, en nous exposant les sortes de maladies, du général au particulier, en prenant les textes religieux comme point de départ.

Et puisque les maladies, dans toutes leurs catégories, n'épargnent généralement personne, les gens se sont préoccupés des maladies corporelles en oubliant les maladies du cœur. Or cela fait partie de l'insouciance qui peut parfois amener loin dans le mal. En effet, les portes des péchés ne s'ouvrent que par les maladies du cœur. Il est donc fort bienvenu que chacun d'entre nous se préoccupe de prendre garde aux ambiguïtés et d'interroger les gens de science lorsqu'un sujet de notre religion nous apparaît confus, particulièrement lorsqu'il s'agit de questions qui se rapportent aux actes innovés en religion. Et les plus informés à ce sujet sont les gens ancrés dans la science, ceux qui sont connus pour la pureté de leur croyance et l'exactitude de leur méthodologie.

Que l'on s'empresse donc d'éviter les maladies du cœur avec le même entrain que l'on évite les maladies du corps, et même avec plus de ferveur.

---

[1] S. 24, v. 61.
[2] Cf. « *Ighâthat Al-Lahafân* », d'Ibn Al-Qayyim.

LA VISITE D'UN MALADE PAR L'UN DES GRANDS IMAMS DE CETTE COMMUNAUTE ET LA MANIERE DONT IL L'A ENCOURAGE

L'imam Adh-Dhahabî (﵀) rapporte dans son ouvrage « *Syar Aclâm An-Nubalâ'* » (vol. 12/p. 67) que Yahyâ Ibn cAwn a dit :

« Je suis entré, accompagné de Sahnûn, chez Ibn Al-Qassâr alors qu'il était malade. Sahnûn dit alors :

- « Quelle est cette angoisse ? »

- « La mort et le retour vers Allah », répondit Ibn Al-Qassâr.

- Sahnûn ajouta : « N'est-ce pas que tu crois aux messagers, à la résurrection, aux comptes, au Paradis et à l'Enfer, et que les meilleurs de cette communauté sont Abû Bakr et ensuite cUmar ? Et que le Coran est la parole d'Allah increéée, qu'on contemplera Allah le jour de la résurrection, et qu'Il S'est élevé et établi sur Son trône ? Et qu'il ne faut pas prendre les armes contre les gouverneurs même s'ils sont injustes ? »

- Il dit : « Oui, par Allah ! »

- Sahnûn conclut : « Alors meurs en paix si tu le veux, meurs en paix ! »

Fin du récit.

Voici un récit grandiose, dans lequel l'imam Sahnûn a regroupé les fondements de la croyance des gens de la Sunnah et du Consensus. Et pour sa grande valeur et son lien avec le sujet de la maladie, je vais le commenter pour toi de manière résumée dans les lignes qui suivent, phrase par phrase.

Mais avant cela, voici une biographie résumée de l'imam Sahnûn (﵀) :

« Il est l'imam, l'érudit, le savant du Maghreb, Abû Sacîd cAbdussalâm Ibn Habîb, originaire de Hims, ayant vécu au Maghreb à Kairouan. Malikite et juge de Kairouan, auteur de « *Al-Mudawwanah* », l'un des plus célèbres livres des Malikites. Il était la plus grande autorité scientifique de son époque. On le distinguait par sa grande raison, sa religiosité complète, et sa piété. Célèbre pour sa générosité, son dévouement, grandement respecté et unique en son genre – à son époque.

Il est dit que ceux qui ont rapporté de lui ont dépassé le nombre de neuf cents.

Il est mort – qu'Allah lui fasse miséricorde – pendant le mois de Rajab en l'an 240, alors âgé de quatre-vingts ans.

Quant au terme « Sahnûn », c'est le nom d'un oiseau au Maghreb, réputé pour sa lucidité et sa crainte. Cela se prononce « Sahnûn » ou bien « Suhnûn » - fin de citation résumée et légèrement modifiée.

Voici l'explication du récit en quelques mots :

- « *N'est-ce pas que tu crois aux messagers...* » : c'est une question sous forme de confirmation. Et la foi aux messagers demeure l'un des six piliers de la foi.

- « *... à la résurrection, aux comptes, au Paradis et à l'Enfer...* » : ces quatre aspects font partie de la foi au jour dernier, qui demeure également l'un des six piliers de la foi.

- « *... et que les meilleurs de cette communauté sont Abû Bakr et ensuite cUmar...* » : contrairement à ceux qui ont attribué à d'autres une valeur meilleure que la leur, et sans même parler de ceux qui les dénigrent – qu'Allah nous en préserve ! Ainsi, les deux doyens de cette communauté sont Abû Bakr et cUmar, les meilleures des musulmans sans exception après le prophète (ﷺ). Ensuite viennent cUthmân puis cAlî. Qu'Allah (سبحانه وتعالى) agréé l'ensemble des compagnons.

C'est pour cela que les gens de la Sunnah, pour décrire la préséance qu'ils ont sur les autres personnes et la hiérarchie des uns par rapport aux autres, ont dit : « *Leur ordre de prééminence est le même que leur ordre dans le califat.* »

Aussi, de la même manière que le prophète (ﷺ) est le meilleur des prophètes, les compagnons (رضي الله عنهم) de notre prophète sont les meilleurs des compagnons des prophètes (عليهم السلام).

Les preuves que les compagnons sont les meilleures des créatures après les prophètes (عليهم السلام) sont, d'une part, le fait qu'Allah a vanté leurs mérites à de nombreuses reprises :

﴿ مُّحَمَّدٌ رَّسُولُ ٱللَّهِ ۚ وَٱلَّذِينَ مَعَهُۥٓ أَشِدَّآءُ عَلَى ٱلْكُفَّارِ رُحَمَآءُ بَيْنَهُمْ ۖ تَرَىٰهُمْ رُكَّعًا سُجَّدًا يَبْتَغُونَ فَضْلًا مِّنَ ٱللَّهِ وَرِضْوَٰنًا ۖ سِيمَاهُمْ فِى وُجُوهِهِم مِّنْ أَثَرِ ٱلسُّجُودِ ۚ ﴾

« **Muhammad est le messager d'Allah. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux. Tu les vois inclinés,**

prosternés, recherchant d'Allah grâce et agrément. Leurs visages sont marqués par la trace de la prosternation...[1] »

Ou encore :

﴿ وَٱلسَّٰبِقُونَ ٱلْأَوَّلُونَ مِنَ ٱلْمُهَٰجِرِينَ وَٱلْأَنصَارِ وَٱلَّذِينَ ٱتَّبَعُوهُم بِإِحْسَٰنٍ رَّضِيَ ٱللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا۟
عَنْهُ وَأَعَدَّ لَهُمْ جَنَّٰتٍ تَجْرِى تَحْتَهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًا ۚ ذَٰلِكَ ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ ﴾

« **Les tout premiers [croyants] parmi les Emigrés et les Auxiliaires et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agrée, et ils L'agréent. Il a préparé pour eux des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, et ils y demeureront éternellement. Voilà l'énorme succès !**[2] »

Quant à la Sunna, elle est truffée de nombreux hadiths authentiques et sans équivoque quant à la valeur de l'ensemble des compagnons, et la prééminence que certains d'entre eux ont sur les autres. On retrouve notamment sa (ﷺ) parole : « ***N'insultez pas mes compagnons ! Car si l'un d'entre vous dépensait l'équivalent du mont Uhud en or, il n'atteindrait pas le degré du mudd***[3] ***[dépensé] par l'un d'entre eux, ni même de sa moitié*** ! »

Ou encore : « ***Les meilleurs des gens sont ceux de mon époque, puis ceux qui les suivent...*** »

Ou encore sa (ﷺ) parole lorsqu'il a été interrogé au sujet du plus valeureux des hommes et qu'il a répondu : « ***Abû Bakr*** ».

Ainsi, ils sont un groupe de gens loués par leur Seigneur et par leur prophète. Les raisons saines attestent de leur droiture, et les âmes pures sont convaincues de la pureté de leurs cœurs. Peut-on encore douter de leur vertu ?

Comment peut-on se permettre de les dénigrer ne serait-ce que par allusion ? Gloire à Toi Allah, c'est une calomnie évidente !

---

[1] S. 48, v. 29.
[2] S. 9, v. 100.
[3] Hadith unanimement reconnu. NdT : le « *Mudd* » est une unité de capacité qui correspond environ à la contenance de ce qui se trouve entre les deux mains lorsqu'elles sont jointes. Ce qui est voulu par le hadith est que les dépenses réalisées par les compagnons en temps de difficulté, de guerre, de famine…sont largement plus aimées d'Allah que celles de ceux qui sont venus plus tard, dans une situation beaucoup plus confortable.

Que dire alors de ceux qui les critiquent !

- « *... et que le Coran est la parole d'Allah increéée...* » : contrairement à ceux qui ont prétendu le contraire en assumant qu'Il était une parole intérieure, et qu'Allah n'a pas parlé par le Coran. Evidemment ! Le Coran est la parole réelle d'Allah.

- « *...qu'on contemplera Allah le jour de la résurrection...* » : les croyants Le verront de leurs yeux de manière réelle. Comme Allah l'atteste :

﴿ وُجُوهٌ يَوْمَئِذٍ نَّاضِرَةٌ ﴿٢٢﴾ إِلَىٰ رَبِّهَا نَاظِرَةٌ ﴾

« **Ce jour-là, il y aura des visages resplendissants qui regarderont leur Seigneur[1].** »

Et comme l'a confirmé le prophète (ﷺ) quand il a dit :

- « ***Vous est-il pénible de voir la lune par une nuit de pleine lune sous un ciel dégagé ?*** »

- Ils répondirent : « *Non* ».

- Il dit alors : « ***De la même manière vous verrez votre Seigneur le jour de la résurrection.*** »

Dans ce hadith, le prophète (ﷺ) a comparé une vision à une autre vision et non une chose vue à une chose vue [puisqu'Allah ne ressemble à aucune de Ses créatures]. Il a clairement montré que la perception qu'auront les croyants de leur Seigneur sera une réelle vision, sans aucun flou ni aucune confusion. Ils Le verront clairement, aussi bien qu'ils voient la pleine lune.

- « *... et qu'Il S'est élevé et établi sur Son trône...* » : ceci a été affirmé dans sept versets du Noble Coran. On retrouve notamment Sa (ﷻ) parole dans la sourate « *Ṯâ-Hâ* » :

﴿ ٱلرَّحْمَٰنُ عَلَى ٱلْعَرْشِ ٱسْتَوَىٰ ﴾

« **Le Tout Miséricordieux S'est établi sur le trône[2].** »

Allah (ﷻ) S'est donc établi sur le trône d'une manière qui sied à Sa magnificence et à Son immense puissance.

---

[1] S. 75, v. 22-23.
[2] S. 20, v. 5.

Et cela invalide clairement l'opinion de ceux qui considèrent qu'Allah se trouve à tout endroit, ou dénient le fait qu'Il est au-dessus du trône.

Aussi, le trône de notre Seigneur est la plus grande des créatures, la plus lourde des choses et la plus élevée ; il est plein de majesté, grandiose, d'une beauté splendide et doté de pieds.

- « *... Et qu'il ne faut pas prendre les armes contre les gouverneurs même s'ils sont injustes...* » : contrairement à ceux qui se rebellent contre les gouverneurs musulmans en brisant le lien d'obéissance qui les lie à eux, cherchent à leur nuire et excitent les âmes contre eux. Et ceci ne concerne pas uniquement le fait de prendre les armes mais s'applique à tout procédé par lequel on brise le lien d'obéissance, comme c'est le cas de ceux qui retournent la populations contre leurs gouverneurs en propageant des écrits, des audios, à la télévision ou sur Internet – en semant la discorde et la zizanie entre les gens et leurs gouverneurs. Ceux-ci ne font en fait par leur action qu'empirer les choses sans les améliorer, ils détruisent sans construire. Et s'ils avaient suivi la voie légiférée qui consiste à les conseiller et à entretenir des relations avec les chefs – comme les gens de la Sunnah l'ont cité dans leurs écrits – ils auraient été innocents et auraient même obtenu la récompense de la part d'Allah, qu'ils arrivent ou non à changer le mal.

Aussi, l'éminent sheikh Ibn Bâz (رحمه الله) s'est beaucoup exprimé à ce sujet, vu son importance. Voici une de ses paroles : « Il ne fait pas partie de la méthodologie des prédécesseurs que de diffuser les défauts des gouverneurs ou de les dévoiler sur les minbars, car cela mène au désordre, et à ne pas les écouter et leur obéir dans le bien, et incite à se mêler dans des actes nuisibles sans aucune utilité.

En revanche, la voie adoptée par les prédécesseurs était de se montrer loyal en conseillant les gouverneurs, en correspondant avec eux par écrit, ou en s'adressant aux savants qui avaient accès aux gouverneurs afin qu'ils puissent leur transmettre le bien. Aussi, la réprobation du mal se fait sans évoquer l'auteur. Par exemple, on dénonce la fornication, l'alcool, les intérêts usuraires sans dénoncer ceux qui le pratiquent. Il suffit de dénoncer les péchés et de mettre en garde sans mentionner qu'untel ou untel l'a commis, qu'il soit gouverneur ou non. Et lorsque le désordre est apparu au temps du règne de ^{c}Uthmân (رضي الله عنه), certains ont dit à Usâmah Ibn Zayd (رضي الله عنه) : « *Ne vas-tu pas dénoncer ce que fait ^{c}Uthmân ?* » Il répondit : « *Vais-je le faire devant les gens ? Au contraire, je le ferai en privé, sans ouvrir une porte de mal pour les gens.* »

En effet, à l'époque de ᶜUthmân (ﷺ), lorsque les gens ont ouvert les portes du mal en commençant à le réprouver en public, cela apporta les troubles, le meurtre et un désordre dont on cesse de subir les effets, encore à notre époque, jusqu'à mener vers la scission entre ᶜAlî et Muᶜâwiyah. Et ᶜAlî et ᶜUthman ont tous deux été assassinés à cause de cela, de même qu'un grand nombre de compagnons et de musulmans, tout cela à cause de la dénonciation en public, la mention des défauts aux oreilles de tous qui a provoqué la haine du peuple pour le responsable de leurs affaires au point de parvenir à le tuer. Qu'Allah nous épargne ![1] »

❁❁❁

QUELQUES RÈGLES DE BIENSÉANCE POUR VISITER LE MALADE

INVOQUER POUR LE MALADE

Parmi les invocations rapportées du prophète (ﷺ), on compte :

- « ***Lâ ba's, Tahûr in shâ Allah***[2] » (Signification : « ***Rien de grave, tu seras purifié si Allah le veut.*** »)

- « ***Ô Allah, guéris...*** (puis on nomme le malade). » Effectivement, Al-Bukhârî a rapporté dans son recueil authentique que le prophète, en entrant chez Saᶜd qui était malade, a dit : « ***Ô Allah, guéris Saᶜd*** ».

- ᶜÂïshah (ﷺ) relate que lorsque l'un d'entre eux (les compagnons) se plaignait, le messager d'Allah (ﷺ) passait sa main droite dessus et disait : « ***Enlève la douleur, Toi le Seigneur des hommes. Guéris-le car tu es le Guérisseur. Il n'y a d'autre guérison que la Tienne. Accorde une guérison sans que s'en suive une maladie***[3]***.*** »

---

[1] Cf. « *Huqûq ar-râᶜî wa ar-raᶜyiah* », « *Muᶜâmalât al-hâkim fî dhaw al-kitâb wa as-sunnah* » du sheikh ᶜAbdussalâm Âl ᶜAbdilkarîm.
[2] Rapporté par Al-Bukhârî.
[3] Rapporté par Al-Bukhârî.

أَذْهِبِ الْبَأْسَ رَبَّ النَّاسِ ، وَاشْفِ أَنْتَ الشَّافِي ، لا شِفَاءَ إِلا شِفَاؤُكَ ، شِفَاءً لا يُغَادِرُ سَقَمًا

- ᶜAbdullah Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) relate que le prophète a dit : « ***Quiconque rend visite à un malade dont le terme n'est pas arrivé et prononce sept fois auprès de lui « Je demande à Allah l'Immense, Seigneur de l'immense trône, qu'Il te guérisse », Allah le guérira assurément de cette maladie[1].*** »

L'invocation en arabe :

أَسْأَلُ اللَّهَ الْعَظِيمَ ، رَبَّ الْعَرْشِ الْعَظِيمِ أَنْ يَشْفِيَكَ

Toutes ces invocations qui ont été rapportées parmi d'autres de manière sûre du prophète (ﷺ) sont les meilleures invocations à prononcer pour le malade dans ces circonstances. Et si on fait d'autres invocations, ce n'est qu'un bien mais il est toujours meilleur d'invoquer par ce qui a été rapporté du prophète (ﷺ).

ÊTRE OPTIMISTE QUANT A LA SITUATION DU MALADE

Egalement, ne pas être un poids pour le malade en parlant trop ou en restant trop longtemps, à moins que le malade ne le souhaite lorsque la présence du visiteur lui fait du bien.

NE PAS DERANGER LES AUTRES MALADES

Certaines personnes visitent un malade qui se trouve dans la même chambre que d'autres malades. Et lorsqu'ils arrivent, ils se dirigent exclusivement vers le malade qu'ils souhaitent visiter sans saluer, ne serait-ce qu'en murmurant, les autres malades. Or, il se peut que cela mette mal à l'aise ces derniers. La meilleure des attitudes dans ce cas est de saluer les autres malades d'une voix audible, et de passer rapidement au chevet des autres en invoquant pour eux, ce qui ne manquera pas de les réjouir, tout en obtenant la récompense auprès d'Allah (ﷻ).

NE PAS DERANGER LE MALADE EN LE FORÇANT A MANGER OU A BOIRE

---

[1] Rapporté par Aẖmad et Abû Dâwûd.

Il n'est pas bienvenu pour le visiteur de forcer le malade à manger ou à boire quelque chose, que ce soit une nourriture qu'il a apportée lui-même ou bien qu'elle soit déjà présente auprès du malade. Et le fait que le visiteur insiste pour que le malade mange ou boit nuit au malade de deux manières :

- Premièrement, cela entre en contradiction avec la parole du prophète (ﷺ) : « ***Ne forcez vos malades à manger.*** »

- Deuxièmement, il se peut que la nourriture ou la boisson aient un effet négatif sur la santé du malade.

PAROLE BENEFIQUE

L'érudit Ibn Hajar (ﷺ) a dit : « Les principales règles de bienséance lors de la visite sont au nombre de dix, dont certaines ne sont pas spécifiques à la visite des malades :

- Ne pas faire face à la porte lorsqu'on demande la permission d'entrer

- Frapper à la porte avec douceur

- Ne pas laisser planer d'incertitude en disant par exemple : « C'est moi. »

- Ne pas se présenter à une heure qui n'est pas convenable, comme à l'heure où le malade prend son traitement médical.

- Alléger la visite

- Détourner son regard

- Ne pas poser trop de questions

- Manifester de la compassion

- Faire des invocations pour le malade

- Susciter un grand espoir chez le malade, faire des allusions à la patience en montrant l'énorme rétribution qui en découle, avertir contre les lamentations en évoquant le péché qui en résulte[1]. »



[1] Cf. « *Fath Al-Bârî* » (vol. 10/p. 131-132).

Pour conclure, qu'Allah (ﷻ) accorde à tous le bien d'ici-bas et de l'au-delà, qu'Il guérisse les malades musulmans, qu'Il multiplie leur récompense. Qu'Allah nous donne à tous la science profitable et l'acte louable. Et qu'Il nous regroupe lors de la résurrection dans les plus hauts degrés du Paradis. Il est assurément Celui qui entend et répond.

Louanges à Allah, grâce à qui s'accomplissent les bonnes œuvres.

Table des matières

لا بَأْسَ، طَهُورٌ إِنْ شَاءَ ٱللَّه

لفضيلة الشيخ :

عبد العزيز السدحان – وفقه الله -

ترجمة : سفيان أبو عبد الله

مراجعة كاملة: جمعية الإسلام بين يديك

٢٠١٤/١٤٣٥

IslamHouse.com